Yverdon-les-Bains Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

SEANCE DES CONCESSIONNAIRES 2017

YVERDON-LES-BAINS ÉNERGIES

Yverdon-les-Bains Énergies \ le 26 avril 2017

Yverdon-les-Bains Énergies

Programme de la séance du 26.04.2017

Cité de l'énergie european energy award

- Présentation de l'unité « installations intérieures EAU et GAZ »
- Reconduction et obligations de la concession
- Nouveaux formulaires, schémas-type et fiches technique
- Divers points techniques
- Tarifs 2017
- Questions
- SSIGE
  M. Ernst, Inspecteur ITIGS
- SDIS Nord Vaudois
  Cap adj Masson, Remplaçant du Commandant et Chef opérationnel
- Plan sécurité gaz
- Demande de plans de réseau
- Questions
- Apéritif

Yverdon-les-Bains Énergies

Unité installations intérieures EAU et GAZ

Cité de l'énergie european energy award

Responsable

Nom: Champoud Simon

Tél.: 024/423.65.41

Mail: sch@ylb.ch

Monteurs

Nom: Liechti Philippe

Nom: Savoldelli Enrico

Yverdon-les-Bains
Énergies

Organigramme structurel

Cité de l'énergie
european energy award

Organigramme au 14.02.2017

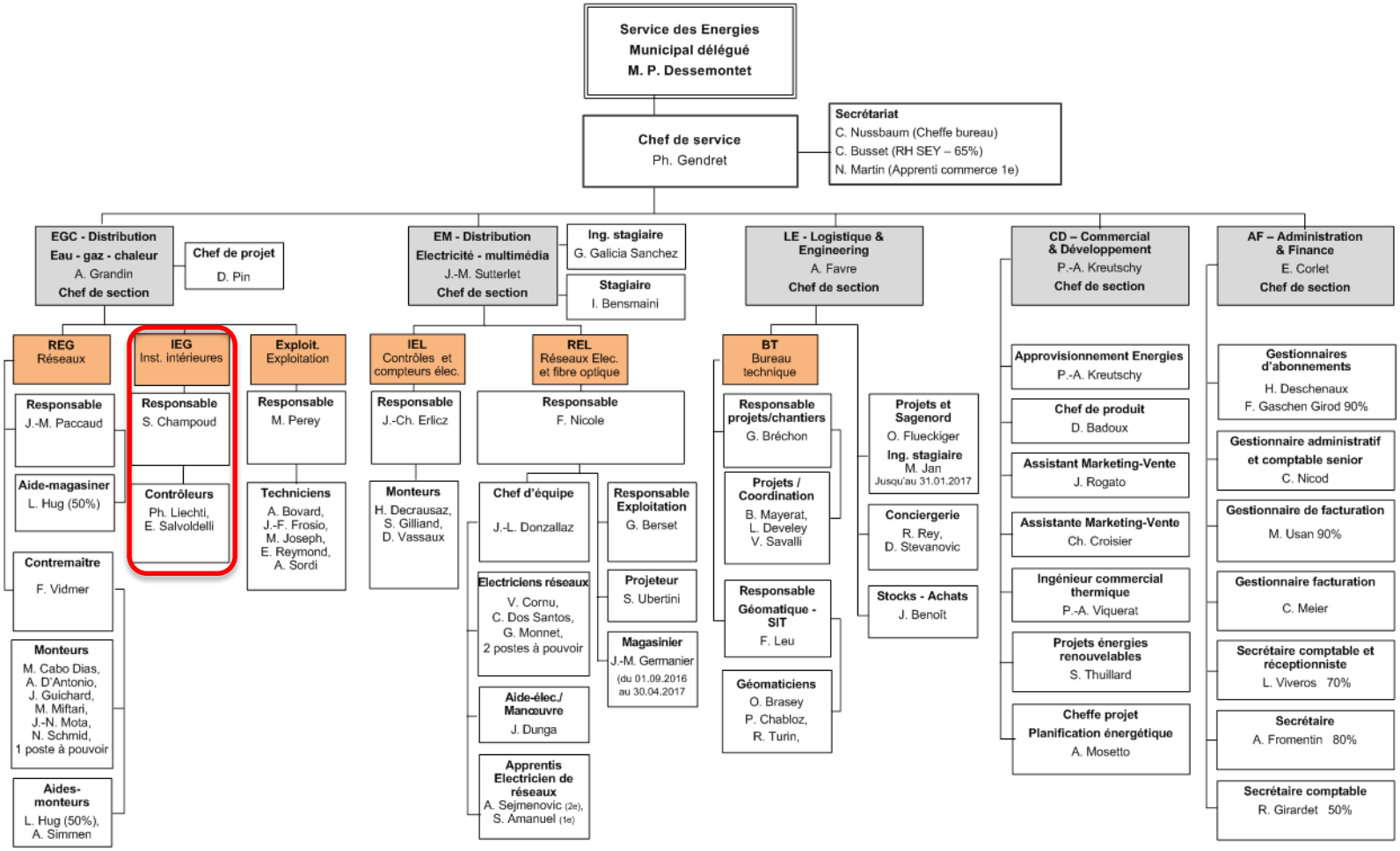

Yverdon-les-Bains Énergies

Reconduction et obligations de la concession

Cité de l'énergie european energy award

Selon les directives SSIGE GW 102 et 103:

La Validité de l'attestation est de 5 ans.

A transmettre à Yverdon-les-Bains Énergies pour le renouvellement de la concession:

- La/les nouvelle/s attestation/s SSIGE
- Une copie de l'assurance RC de minimum CHF 2'000'000.-
- Une attestation que le/les porteurs de l'attestation SSIGE travail bien dans l'entreprise

Rappel:

- Yverdon-les-Bains Énergies se réserve le droit de retirer temporairement ou définitivement la concession EAU et de GAZ si les conditions d'octroi ne sont pas ou plus remplies ou si le concessionnaire exécute des installations non conformes.

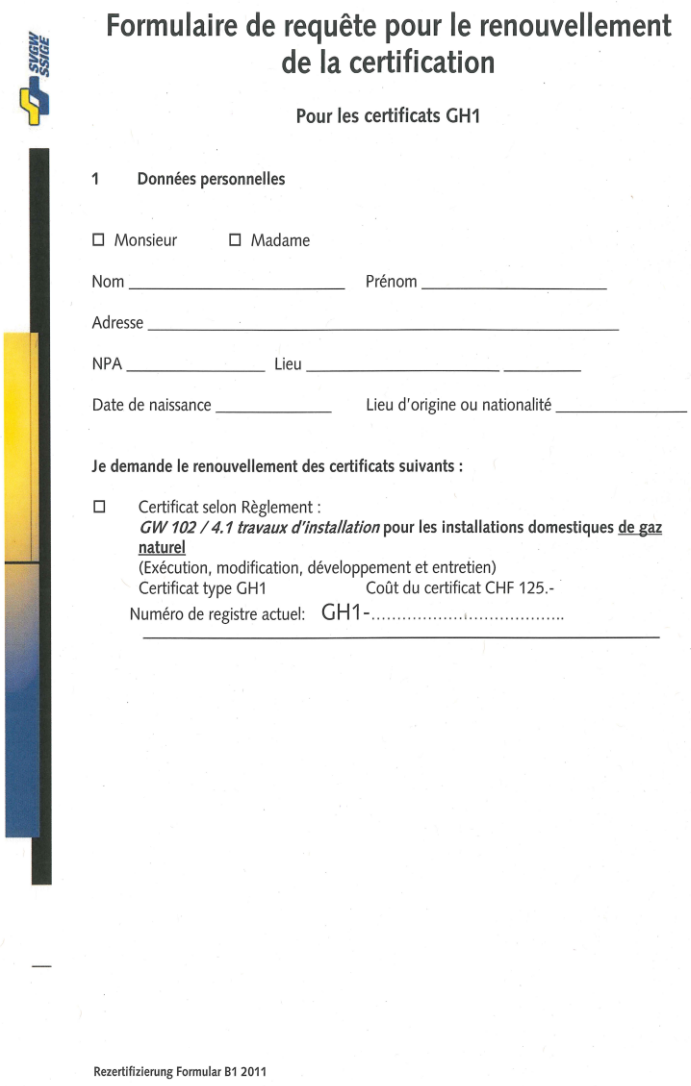

SVGW SSIGE

Formulaire de requête pour le renouvellement de la certification

Pour les certificats GH1

1 Données personnelles

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA _____ Lieu _____

Date de naissance _____ Lieu d'origine ou nationalité _____

Je demande le renouvellement des certificats suivants :

☐ Certificat selon Règlement :
GW 102 / 4.1 travaux d'installation **pour les installations domestiques de gaz naturel**
(Exécution, modification, développement et entretien)
Certificat type GH1 Coût du certificat CHF 125.-
Numéro de registre actuel: GH1-.....

Rezertifizierung Formular B1 2011

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour une installation au gaz naturel

Cette demande est pour toute installation, neuve ou existante, au gaz naturel.

Les modifications:

- Facturation au concessionnaire au forfait de CHF 250.- et à l'honoraire si plusieurs passages
- Facturation du té compteur
- N° certificat SSIGE pour les appareils
- Annonce de l'installation au Maître ramoneur
- Documents à joindre à la demande
- Essais de pression effectués par le concessionnaire
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch version PDF modifiable

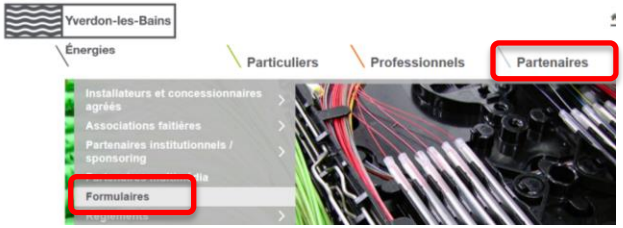

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour une installation au gaz naturel

Référence — Bâtiment ou Propriétaire — N° ECA

Situation de l'installation — Rue — N° — Lieu — N° post. — Eventuel - Appartement de — Etage - N°

Concessionnaire — Entreprise — Tél. — Fax — Responsable — Portable — E-mail — Rue / N° — N° post. Lieu — Date demande — Timbre entreprise Signature du porteur d'autorisation

Adresse facturation ☑ Concessionnaire

Adresse ☐ Propriétaire ☐ Gérance ☐ Architecte — M. Mme — Nom — Tél. — Fax — Rue / N° — Responsable — Portable — N° post. Lieu — E-mail

Demande pour ☐ Nouvelle installation ☐ Installation existante

Nouveaux appareils

Appareil	Marque	Type	N° certif. SSIGE	Qn en kW
Chaudière				
Brûleur				
Cuisinière				
Cheminée au gaz				
Boiler				
Vanne magnétique				
			Total Qn	

Appareils supprimés

Appareil marque	Qn en kW
Total Qn	

Local de chauffe ou chaufferie
☐ Qn ≤ 70 kW ☐ Qn > 70 kW
☐ Aération local chauffe surf. cm2:
☐ Aération cuisine surf. cm2:
☐ Aération cheminée surf. cm2:
☐ Vanne électromagnétique chaudière
☐ Vanne électromagnétique cuisinière
☐ Surface décompression suffisante (joindre calcul)

Cheminée
☐ Bi-canal
☐ Tubée + air canal
☐ Acier inox
☐ Autre

Conduites intérieures
☐ Acier noir soudé
☐ Acier galvanisé vissé
☐ Acier inox ou cuivre à sertir
☐ Tuyau souple ondulé Marque:

Essais éxécutés par
☑ Installateur
☑ SEY - contrôle

Annonce
☑ Annonce de la modification de la cheminée au maître ramonneur

Homologuation
Tout matériel non homologé SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site.
par l' ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques)
Seules les cheminées au gaz avec foyer fermé et homologuées SSIGE sont autorisées

A joindre à la demande
☑ Schéma de l'installation
☐ Plan de la chauffrerie (install. neuve)
☐ Calculations des pertes de charge (install. neuve)
☐ Calculation surface décompression (si pas vanne élect.)
☑ Fiches tech. des nouveaux appareils
☑ Homologation AEAI de la cheminée:

AUTORISATION d'installer accordée ☐ OUI ☐ NON *Yverdon-les-Bains, le*
Contrôle GAZ

Type du compteur fournis
Diamètre du té compteur fourni et facturé au concessionnaire

AUTORISATION refusée, motifs:
☐ Manque indications dans le formulaire - incomplet ☐ Manque annexes à joindre à la demande

Le bénéficiaire de l'AUTORISATION d'installer est tenu de se conformer aux différentes directives, aux directives de la SSIGE et au règlement d'Yverdon-le-Bains Energies. D'autre part, cette AUTORISATION ne dégage pas le requérant de sa responsabilité de bienfacture de l'installation.

Etat au 29.03.2017

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour une modification de la tuyauterie ou de la robinetterie

Cette demande est pour toute modification de la tuyauterie ou de la robinetterie d'une installation au gaz naturel.

Les modifications:

- Facturation au concessionnaire à l'honoraire
- N° certificat SSIGE pour les appareils
- Les documents à joindre à la demande
- Descriptif des travaux effectués
- Essais de pression effectués par le concessionnaire
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch version PDF modifiable

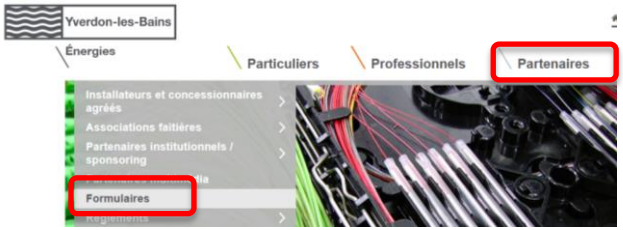

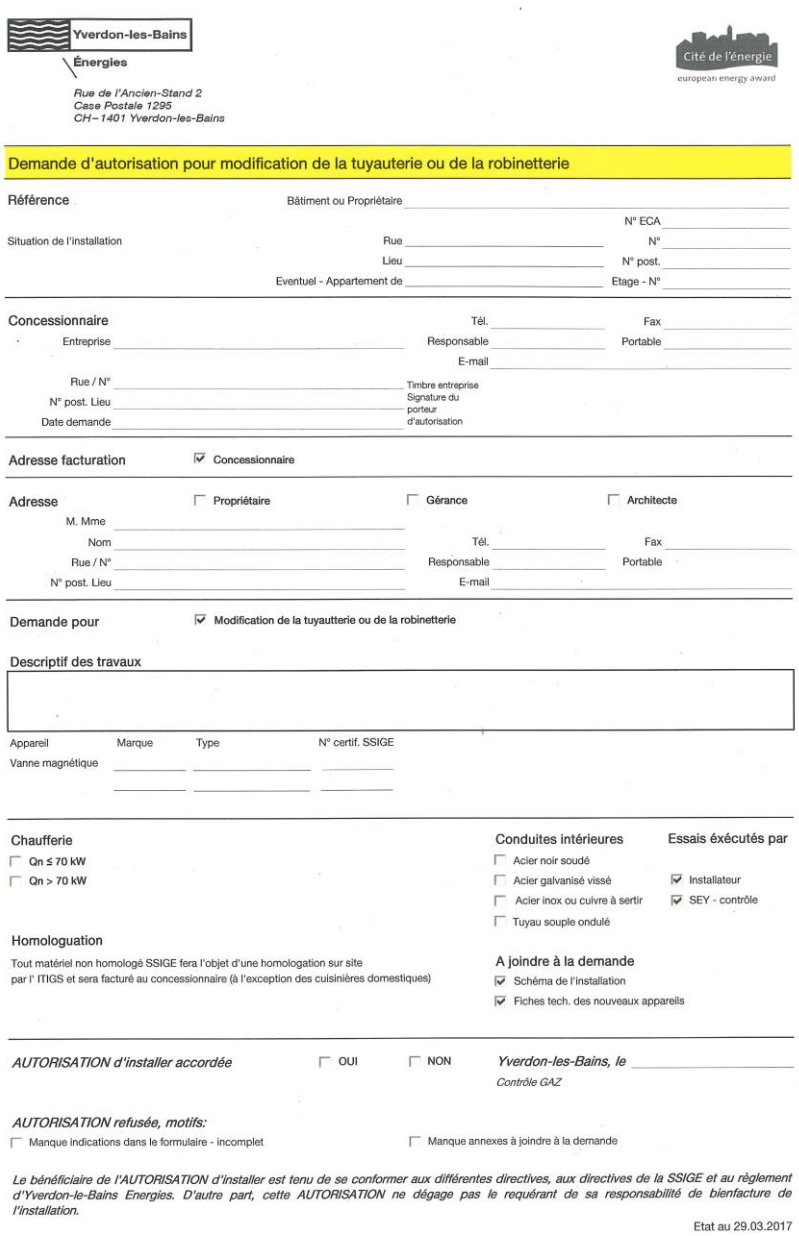

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour modification de la tuyauterie ou de la robinetterie

Référence — Bâtiment ou Propriétaire — N° ECA

Situation de l'installation — Rue — N° — Lieu — N° post. — Eventuel - Appartement de — Etage - N°

Concessionnaire — Entreprise — Tél. — Fax — Responsable — Portable — E-mail

Rue / N° — N° post. Lieu — Date demande — Timbre entreprise Signature du porteur d'autorisation

Adresse facturation — ☑ Concessionnaire

Adresse — ☐ Propriétaire — ☐ Gérance — ☐ Architecte

M. Mme — Nom — Rue / N° — N° post. Lieu — Tél. — Fax — Responsable — Portable — E-mail

Demande pour — ☑ Modification de la tuyautterie ou de la robinetterie

Descriptif des travaux

Appareil	Marque	Type	N° certif. SSIGE
Vanne magnétique			

Chaufferie
☐ Qn ≤ 70 kW
☐ Qn > 70 kW

Conduites intérieures
☐ Acier noir soudé
☐ Acier galvanisé vissé
☐ Acier inox ou cuivre à sertir
☐ Tuyau souple ondulé

Essais éxécutés par
☑ Installateur
☑ SEY - contrôle

Homologuation
Tout matériel non homologé SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l' ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques)

A joindre à la demande
☑ Schéma de l'installation
☑ Fiches tech. des nouveaux appareils

AUTORISATION d'installer accordée ☐ OUI ☐ NON *Yverdon-les-Bains, le*
Contrôle GAZ

AUTORISATION refusée, motifs:
☐ Manque indications dans le formulaire - incomplet
☐ Manque annexes à joindre à la demande

Le bénéficiaire de l'AUTORISATION d'installer est tenu de se conformer aux différentes directives, aux directives de la SSIGE et au règlement d'Yverdon-le-Bains Energies. D'autre part, cette AUTORISATION ne dégage pas le requérant de sa responsabilité de bienfacture de l'installation.

Etat au 29.03.2017

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour le bouchonnage d'une installation au gaz naturel

Cette demande est pour tout bouchonnage d'une partie ou d'une installation au gaz naturel.

Les modifications:

- Facturation au concessionnaire à l'honoraire
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch version PDF modifiable

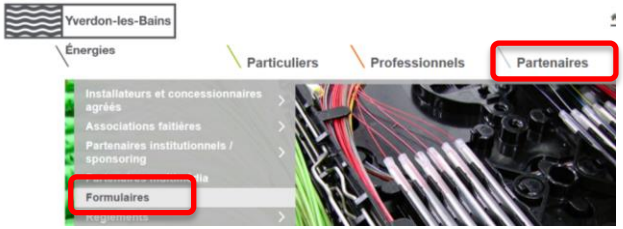

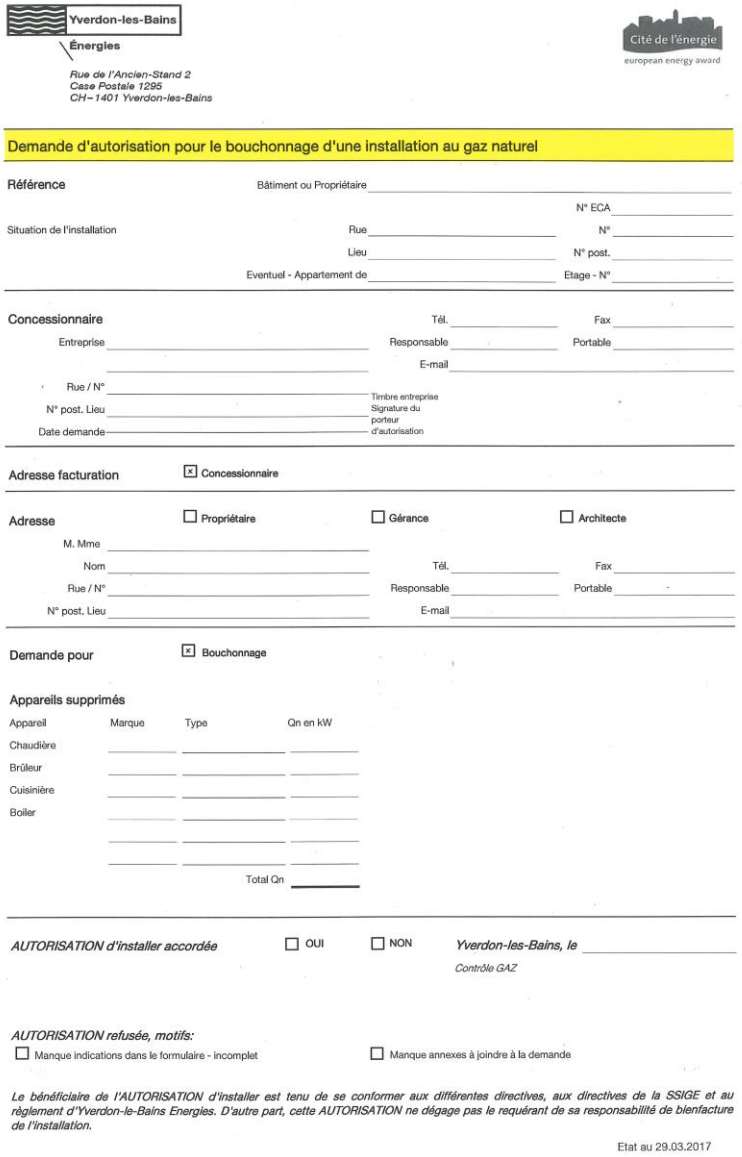

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH – 1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour le bouchonnage d'une installation au gaz naturel

Référence — Bâtiment ou Propriétaire ____ N° ECA ____

Situation de l'installation — Rue ____ N° ____ Lieu ____ N° post. ____ Eventuel - Appartement de ____ Etage - N° ____

Concessionnaire — Tél. ____ Fax ____
Entreprise ____ Responsable ____ Portable ____
E-mail ____
Rue / N° ____
N° post. Lieu ____
Date demande ____
Timbre entreprise
Signature du porteur d'autorisation

Adresse facturation — ☒ Concessionnaire

Adresse — ☐ Propriétaire ☐ Gérance ☐ Architecte
M. Mme ____
Nom ____ Tél. ____ Fax ____
Rue / N° ____ Responsable ____ Portable ____
N° post. Lieu ____ E-mail ____

Demande pour — ☒ Bouchonnage

Appareils supprimés

Appareil	Marque	Type	Qn en kW
Chaudière			
Brûleur			
Cuisinière			
Boiler			
		Total Qn	

AUTORISATION d'installer accordée ☐ OUI ☐ NON *Yverdon-les-Bains, le* ____
Contrôle GAZ

AUTORISATION refusée, motifs:
☐ Manque indications dans le formulaire - incomplet ☐ Manque annexes à joindre à la demande

Le bénéficiaire de l'AUTORISATION d'installer est tenu de se conformer aux différentes directives, aux directives de la SSIGE et au règlement d'Yverdon-le-Bains Energies. D'autre part, cette AUTORISATION ne dégage pas le requérant de sa responsabilité de bienfacture de l'installation.

Etat au 29.03.2017

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Renseignements cheminée à gaz

Cette fiche de renseignements est à remplir pour toute pose d'une cheminée de salon à gaz naturel.

- A remplir lors de la demande d'autorisation
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

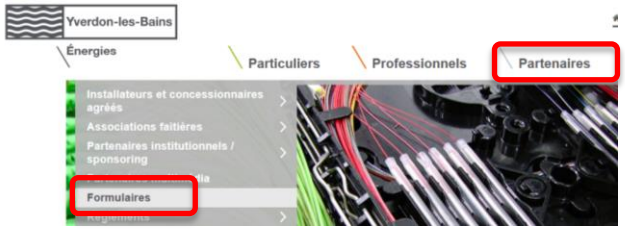

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Renseignements cheminée à gaz

	Rue / N° / NPA / Lieu	Personne de contact	Téléphone
Emplacement de l'installation			
Client/ maître d'ouvrage			
Architecte / concepteur			
Fabricant de l'installation			
Installateur gaz			

Local d'installation: ☐ salle de séjour ☐ chambre à coucher ☐ autre:

Type de cheminée: ☐ ouverte EN 509 ☐ 1 coté ☐ 2 cotés ☐ 3 cotés ☐ 4 cotés
Surface ouverte de la chambre de combustion largeur X hauteur X profondeur (m):
☐ brûleur individuel dans chambre de combustion préexistante en acier ☐ brûleur dans chambre de combustion murée
☐ Fermée selon EN 613 ☐ brûleur et chambre de combustion complète (avec cassette encastrable) ☐ plusieurs brûleurs par hotte pour produits de combustion

Type de gaz/pression: ☐ gaz naturel 20 mbar

Brûleur à gaz: Fabrication Modèle Kw N°SSIGE
Robinet d'arrêt accessible ? ☐ oui ☐ non emplacement:
Commande du brûleur: ☐ manuelle ☐ télécommande

Cheminée: ☐ existante ☐ nouvelle N° AEAI :
Exécution: ☐ sur toit ☐ mur extérieur Fabrication:
Raccordement : ☐ Type B ☐ Type C Ø du tuyau :
Type de construction B et exécution ouverte (selon EN 509) exécutée avec sécurité contre les refoulements de produits de combustion? ☐ oui ☐ non
☐ avec clapet pour produits de combustion verrouillé avec le brûleur? ☐ oui ☐ non
☐ avec ventilateur pour produits de combustion verrouillé avec le brûleur? ☐ oui ☐ non

Amenée d'air sous la chambre de combustion directement depuis l'extérieur? ☐ oui ☐ non
nombre de tuyaux : Ø du tuyau :
☐ avec clapet d'air frais Verrouillé avec le brûleur? ☐oui ☐ non

Ventilateur d'air comburant et/ou de produits de combustion n'appartenant pas à l'installation de cheminée? ☐ oui ☐ non Verrouillé avec brûleur? ☐ oui ☐ non

Annexes:
☐ Plan de base/coupe du local d'installation avec amenée d'air comburant/évacuation
☐ Coupes de la chambre de combustion avec situation du brûleur et sitation de la sécurité contre le refoulement des produits de combustion
☐ Coupes pour le calcul de la hauteur de l'installation de cheminée
☐ Calcul de la cheminée selon EN 13384
☐ Plan de situation

Requérant:
Nom: Date: Signature:

Etat au 27 février 2017

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Demande de validation de la puissance d'une chaudière à gaz naturel.

Cette demande est pour toute modification de la puissance d'une chaudière à gaz naturel.

Les modifications:

- Modification du tarif de CHF 150.- à CHF 100.-
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch version PDF modifiable

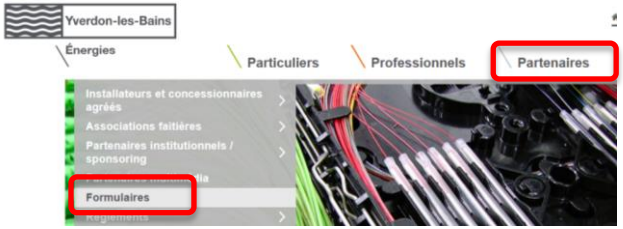

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH – 1401 Yverdon-les-Bains

La puissance de référence pour la facturation du gaz est la puissance installée des consommateurs de gaz. Afin de réduire la puissance facturée, le client peut faire brider sa chaudière par un technicien de service du fournisseur.
Une visite sur place de nos techniciens est alors requise par le client pour faire valider la nouvelle puissance de référence pour la facturation.

Yverdon-les-Bains Énergies
Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale 1295
1401 Yverdon-les-Bains

Adresse pour retour du formulaire dans une enveloppe à fenêtre timbrée SVP.

Formulaire de demande de validation de la puissance d'une chaudière à gaz

Données clients

Adresse du lieu de consommation : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Rue et numéro : _____

Numéro postal et localité : _____

Numéro de téléphone auquel le client peut être atteint durant la journée : _____

Installation pour laquelle une validation de la puissance est demandée

Marque, type : _____ Numéro de série : _____

Puissance nominale : _____ kW Nouvelle puissance à valider : _____ kW

Valeur de référence du gaz à Yverdon-les-Bains : 1 m³/h = 10,287 kW, selon tarif en vigueur au 1er janvier 2016.

Conditions de validation

Le client doit préalablement demander à un technicien de service de brider la puissance de la chaudière et d'attester le formulaire par sa signature ainsi que par le timbre de l'entreprise. Conformément au tarif en vigueur, un montant forfaitaire de CHF 100.00 HT sera facturé au client par Yverdon-les-Bains Énergies pour la validation de la puissance de la chaudière (hors mise en service).

J'accepte les conditions de validation ci-dessus :

Signature du client : _____ Lieu et date : _____

Visa du technicien de service : _____ Timbre de l'entreprise :

Lieu et date : _____

Yverdon-les-Bains Énergies :

Visa du responsable _____ Traité le _____

Yverdon-les-Bains Énergies autorise le maintien de la puissance de l'eau chaude sanitaire à la valeur initiale. Lorsque cette modification est effectuée de ≥ 70 kW à < 70 kW, la baisse doit s'effectuer sur la puissance chauffage et eau chaude sanitaire.

Etat au 27 février 2017

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Procès-verbal de réception pour installation au Gaz

Ce procès verbal est à remplir par le concessionnaire.

- A remplir et à rendre lors de la mise en service (aucune mise en service ne sera exécutée sans ce procès-verbal)
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch version PDF modifiable

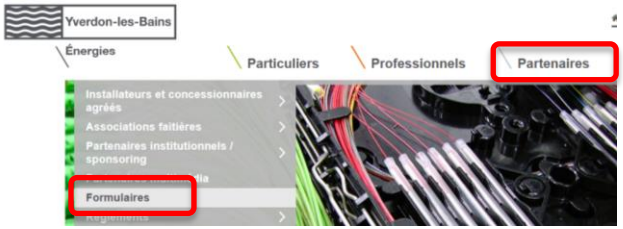

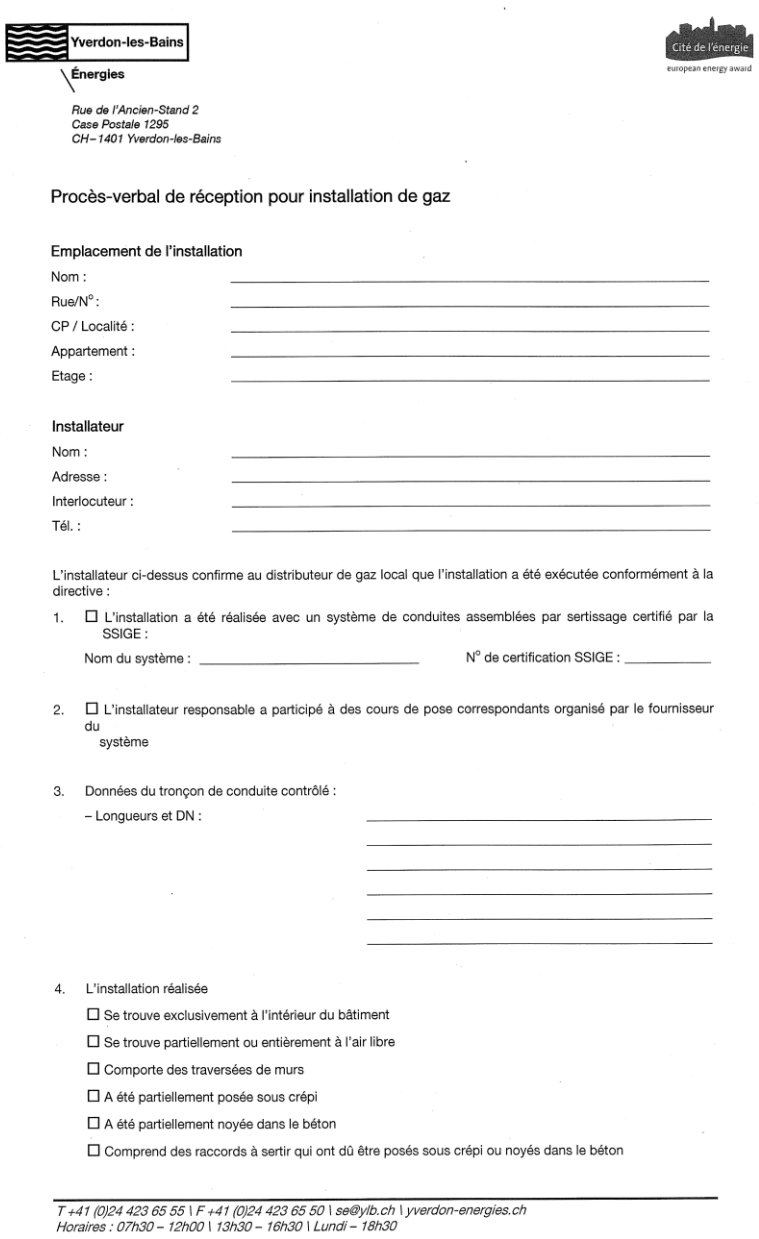

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH – 1401 Yverdon-les-Bains

Procès-verbal de réception pour installation de gaz

Emplacement de l'installation

Nom : _____
Rue/N° : _____
CP / Localité : _____
Appartement : _____
Etage : _____

Installateur

Nom : _____
Adresse : _____
Interlocuteur : _____
Tél. : _____

L'installateur ci-dessus confirme au distributeur de gaz local que l'installation a été exécutée conformément à la directive :

1. ☐ L'installation a été réalisée avec un système de conduites assemblées par sertissage certifié par la SSIGE :
   Nom du système : _____ N° de certification SSIGE : _____
2. ☐ L'installateur responsable a participé à des cours de pose correspondants organisé par le fournisseur du système
3. Données du tronçon de conduite contrôlé :
   – Longueurs et DN : _____
4. L'installation réalisée
   ☐ Se trouve exclusivement à l'intérieur du bâtiment
   ☐ Se trouve partiellement ou entièrement à l'air libre
   ☐ Comporte des traversées de murs
   ☐ A été partiellement posée sous crépi
   ☐ A été partiellement noyée dans le béton
   ☐ Comprend des raccords à sertir qui ont dû être posés sous crépi ou noyés dans le béton

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Procès-verbal de réception pour installation au Gaz

5. Si l'installation comprend des traversées de murs, a été partiellement posée sous crépi ou noyée dans le béton selon pt 4 :
   - ☐ Il a été prouvé que le matériau du crépi, respectivement la qualité du béton, ne porte pas atteinte au système
   - ☐ Une gaine de protection recommandée par le fournisseur du système a été utilisée
6. ☐ Les percements de murs ont été refermés de façon à respecter la protection incendie
7. ☐ Seules des fixations incombustibles ont été utilisées pour fixer les conduites
8. ☐ Le système a été intégré dans la liaison équipotentielle du bâtiment
9. ☐ La cheminée est terminée et effectuée selon les directives
10. ☐ La ou les prises d'air sont effectuées
11. ☐ La protection incendie respecte la norme AEAI 24-15
12. Tous les raccords sertis ont été contrôlés :
    - ☐ Par un essai d'étanchéité à 100 mbar sur 10 minutes
13. Pour les installations cachées, les contrôles ont eu lieu avant de :
    - ☐ Crépir / bétonner / recouvrir

Pour l'installateur : _____

Lieu : _____ Date : _____

Signature : _____

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour une installation d'eau

Cette demande est pour toute installation, neuve ou existante.

Les modifications:

- Facturation au concessionnaire des raccords compteur, du clapet avec vidange et de la longue vis (si nécessaire)
- Les documents à joindre à la demande
- La copie du contrat d'entretien du disconnecteur
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch version PDF modifiable

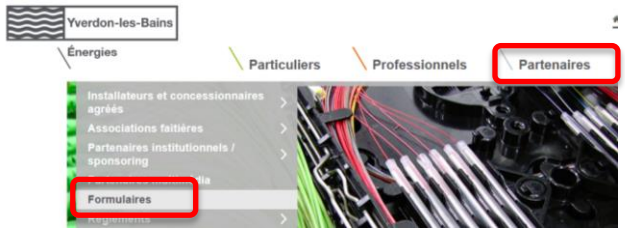

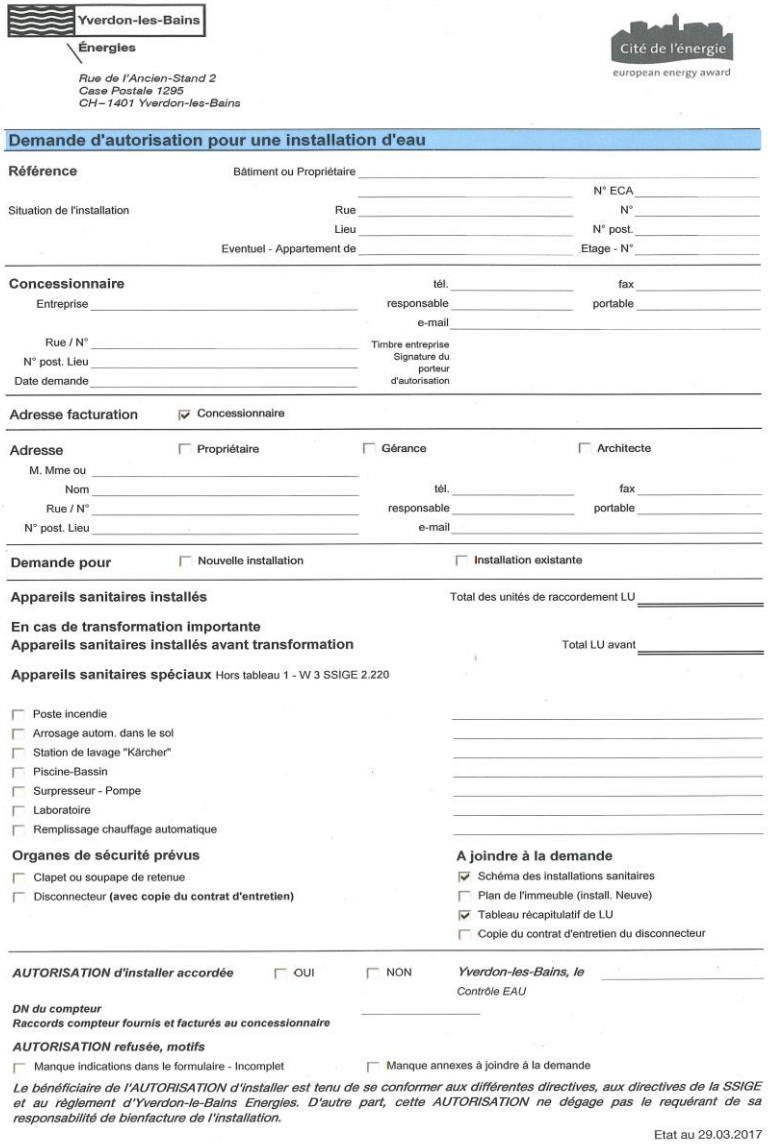

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour une installation d'eau

Référence Bâtiment ou Propriétaire ____ N° ECA ____

Situation de l'installation Rue ____ N° ____
Lieu ____ N° post. ____
Eventuel - Appartement de ____ Etage - N° ____

Concessionnaire tél. ____ fax ____
Entreprise ____ responsable ____ portable ____
e-mail ____
Rue / N° ____ Timbre entreprise
N° post. Lieu ____ Signature du porteur d'autorisation
Date demande ____

Adresse facturation ☑ Concessionnaire

Adresse ☐ Propriétaire ☐ Gérance ☐ Architecte
M. Mme ou ____
Nom ____ tél. ____ fax ____
Rue / N° ____ responsable ____ portable ____
N° post. Lieu ____ e-mail ____

Demande pour ☐ Nouvelle installation ☐ Installation existante

Appareils sanitaires installés Total des unités de raccordement LU ____

En cas de transformation importante
Appareils sanitaires installés avant transformation Total LU avant ____

Appareils sanitaires spéciaux Hors tableau 1 - W 3 SSIGE 2.220

- ☐ Poste incendie
- ☐ Arrosage autom. dans le sol
- ☐ Station de lavage "Kärcher"
- ☐ Piscine-Bassin
- ☐ Surpresseur - Pompe
- ☐ Laboratoire
- ☐ Remplissage chauffage automatique

Organes de sécurité prévus
- ☐ Clapet ou soupape de retenue
- ☐ Disconnecteur **(avec copie du contrat d'entretien)**

A joindre à la demande
- ☑ Schéma des installations sanitaires
- ☐ Plan de l'immeuble (install. Neuve)
- ☑ Tableau récapitulatif de LU
- ☐ Copie du contrat d'entretien du disconnecteur

AUTORISATION d'installer accordée ☐ OUI ☐ NON *Yverdon-les-Bains, le* ____
Contrôle EAU

DN du compteur
Raccords compteur fournis et facturés au concessionnaire ____

AUTORISATION refusée, motifs
☐ Manque indications dans le formulaire - Incomplet ☐ Manque annexes à joindre à la demande

Le bénéficiaire de l'AUTORISATION d'installer est tenu de se conformer aux différentes directives, aux directives de la SSIGE et au règlement d'Yverdon-le-Bains Energies. D'autre part, cette AUTORISATION ne dégage pas le requérant de sa responsabilité de bienfacture de l'installation.

Etat au 29.03.2017

Yverdon-les-Bains
Énergies

Nouveaux formulaires

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour une modification du poste de comptage

Cette demande est pour toute modification du poste de comptage (changement vanne d'entrée ou clapet).

Les modifications:

- Facturation au concessionnaire des raccords compteur, du clapet avec vidange et de la longue vis (si nécessaire)
- Descriptif des travaux effectués
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch version PDF modifiable

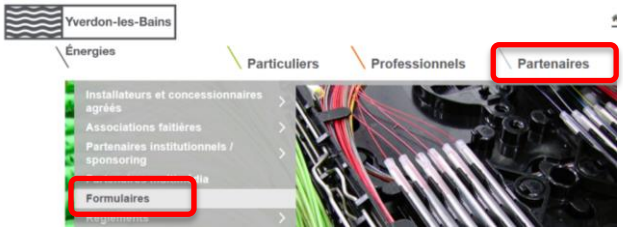

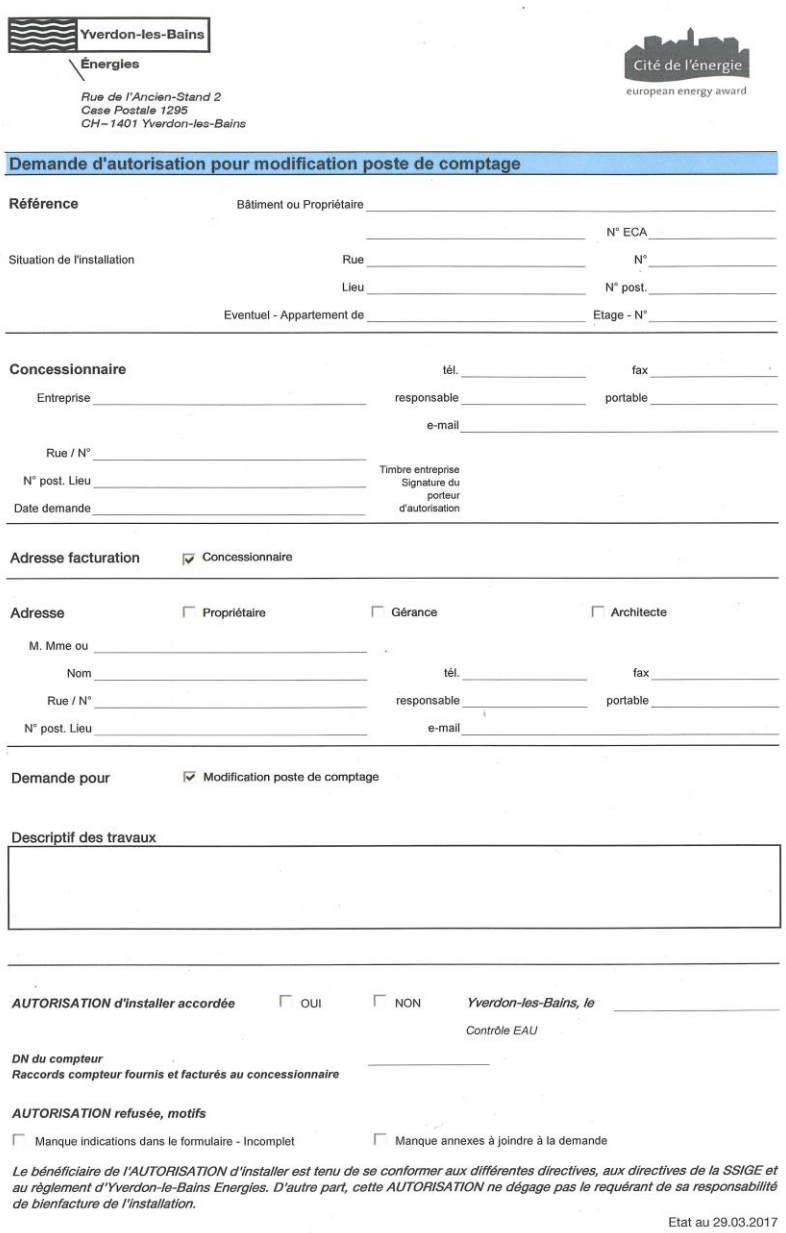

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Demande d'autorisation pour modification poste de comptage

Référence Bâtiment ou Propriétaire _____ N° ECA _____

Situation de l'installation Rue _____ N° _____
Lieu _____ N° post. _____
Eventuel - Appartement de _____ Etage - N° _____

Concessionnaire tél. _____ fax _____
Entreprise _____ responsable _____ portable _____
e-mail _____
Rue / N° _____
N° post. Lieu _____ Timbre entreprise Signature du porteur d'autorisation
Date demande _____

Adresse facturation ☑ Concessionnaire

Adresse ☐ Propriétaire ☐ Gérance ☐ Architecte
M. Mme ou _____
Nom _____ tél. _____ fax _____
Rue / N° _____ responsable _____ portable _____
N° post. Lieu _____ e-mail _____

Demande pour ☑ Modification poste de comptage

Descriptif des travaux

AUTORISATION d'installer accordée ☐ OUI ☐ NON *Yverdon-les-Bains, le* _____
Contrôle EAU

DN du compteur
Raccords compteur fournis et facturés au concessionnaire _____

AUTORISATION refusée, motifs
☐ Manque indications dans le formulaire - Incomplet ☐ Manque annexes à joindre à la demande

Le bénéficiaire de l'AUTORISATION d'installer est tenu de se conformer aux différentes directives, aux directives de la SSIGE et au règlement d'Yverdon-le-Bains Energies. D'autre part, cette AUTORISATION ne dégage pas le requérant de sa responsabilité de bienfacture de l'installation.

Etat au 29.03.2017

Schéma branchement au réseau et poste de comptage Gaz

Ce schéma représente le branchement au réseau, ainsi que le poste de comptage pour les petites et moyennes installations au gaz naturel.

Les modifications:

- TRT, té 1" avec GF 290, vanne avec volant jaune, té ½" ou ¾" si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
- Plus de vis de rappel après la vanne du TRT
- Vis de rappel et vanne compteur uniquement pour G10 et G16
- Té compteur facturé au concessionnaire
- Raccord isolant si la conduite est en acier ou si >1.5m
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

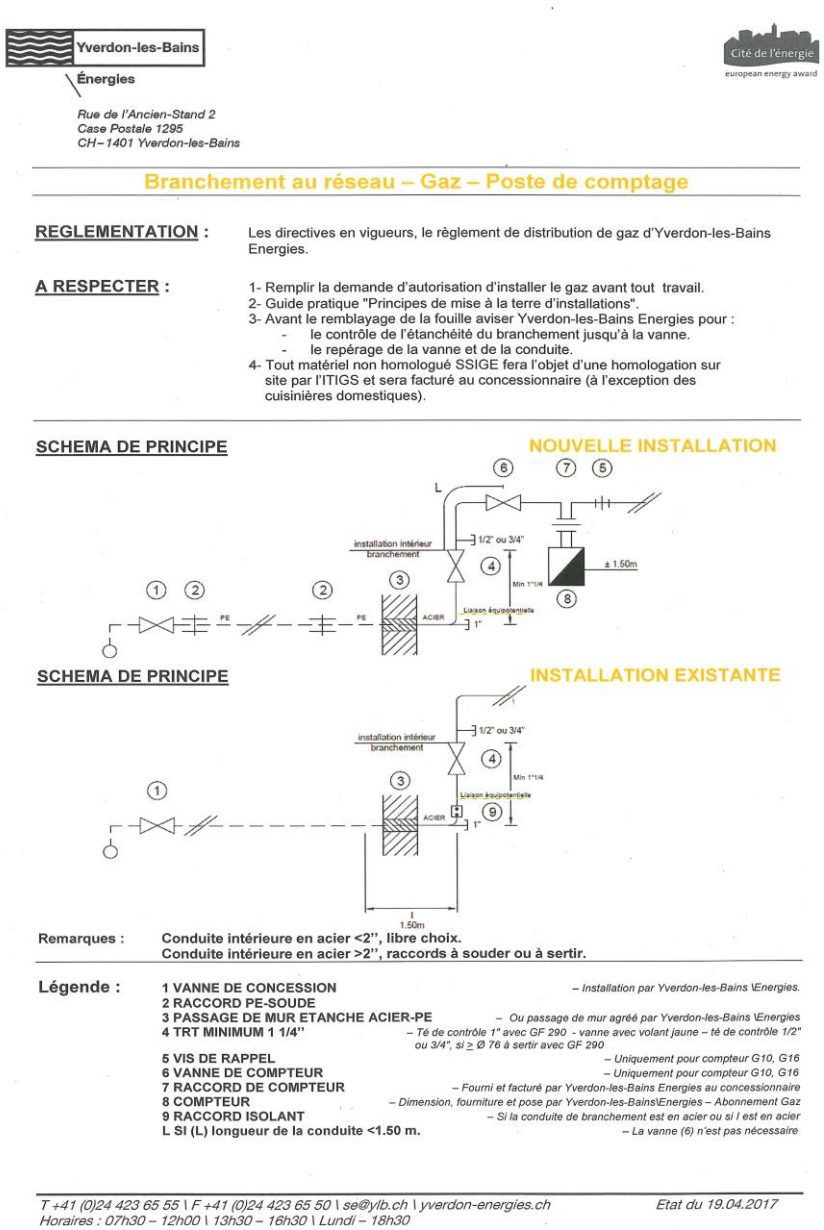

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Branchement au réseau – Gaz – Poste de comptage

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution de gaz d'Yverdon-les-Bains Energies.

A RESPECTER :
1- Remplir la demande d'autorisation d'installer le gaz avant tout travail.
2- Guide pratique "Principes de mise à la terre d'installations".
3- Avant le remblayage de la fouille aviser Yverdon-les-Bains Energies pour :
- le contrôle de l'étanchéité du branchement jusqu'à la vanne.
- le repérage de la vanne et de la conduite.
4- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l'ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques).

SCHEMA DE PRINCIPE — NOUVELLE INSTALLATION

SCHEMA DE PRINCIPE — INSTALLATION EXISTANTE

Remarques : Conduite intérieure en acier <2", libre choix.
Conduite intérieure en acier >2", raccords à souder ou à sertir.

Légende :
1 VANNE DE CONCESSION – Installation par Yverdon-les-Bains \Energies.
2 RACCORD PE-SOUDE
3 PASSAGE DE MUR ETANCHE ACIER-PE – Ou passage de mur agréé par Yverdon-les-Bains \Energies
4 TRT MINIMUM 1 1/4" – Té de contrôle 1" avec GF 290 - vanne avec volant jaune – té de contrôle 1/2" ou 3/4", si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
5 VIS DE RAPPEL – Uniquement pour compteur G10, G16
6 VANNE DE COMPTEUR – Uniquement pour compteur G10, G16
7 RACCORD DE COMPTEUR – Fourni et facturé par Yverdon-les-Bains Energies au concessionnaire
8 COMPTEUR – Dimension, fourniture et pose par Yverdon-les-Bains\Energies – Abonnement Gaz
9 RACCORD ISOLANT – Si la conduite de branchement est en acier ou si l est en acier
L Si (L) longueur de la conduite <1.50 m. – La vanne (6) n'est pas nécessaire

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30
Etat du 19.04.2017

Schéma branchement au réseau par radier et poste de comptage Gaz

Ce schéma représente le branchement au réseau par radier, ainsi que le poste de comptage pour les petites et moyennes installations au gaz naturel.

Les modifications:

- TRT, té 1" avec GF 290, vanne avec volant jaune, té ½" ou ¾" si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
- Plus de vis de rappel après la vanne du TRT
- Vis de rappel et vanne compteur uniquement pour G10 et G16
- Té compteur facturé au concessionnaire
- Raccord isolant si la conduite est en acier ou si >1.5m
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

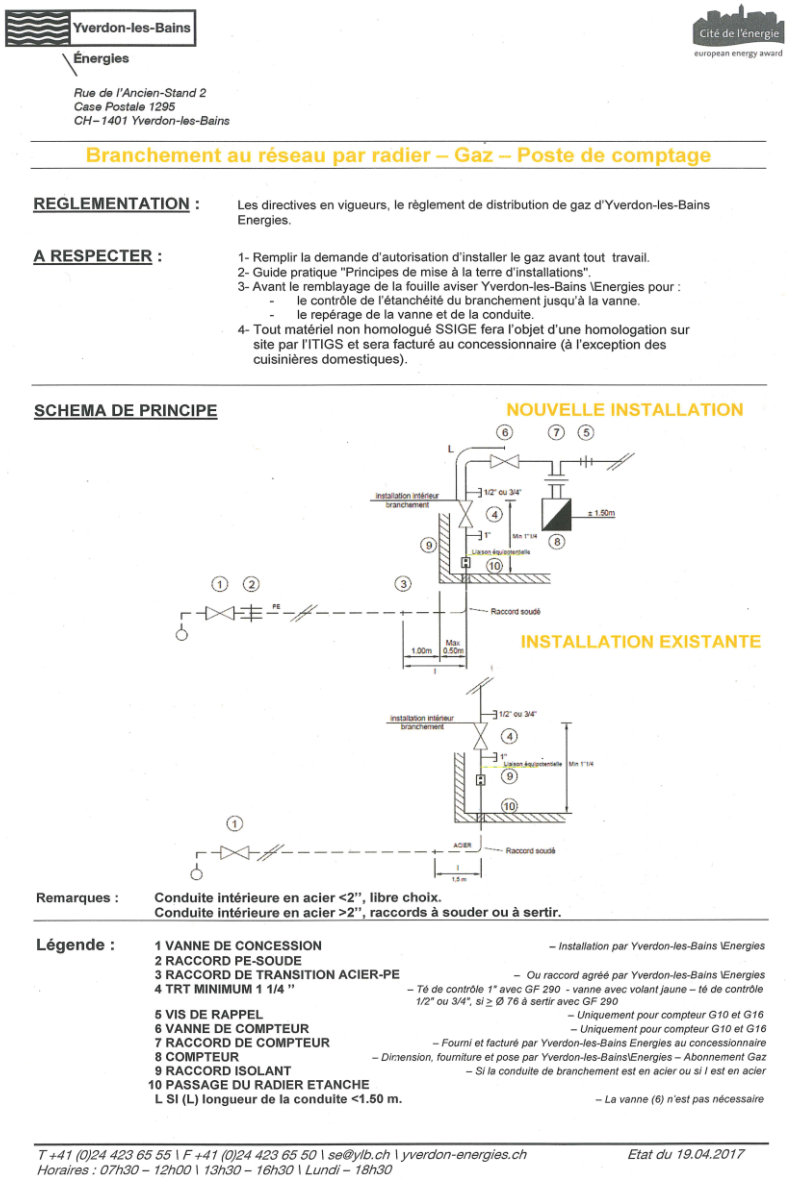

Yverdon-les-Bains Énergies

Cité de l'énergie european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Branchement au réseau par radier – Gaz – Poste de comptage

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution de gaz d'Yverdon-les-Bains Energies.

A RESPECTER :
1- Remplir la demande d'autorisation d'installer le gaz avant tout travail.
2- Guide pratique "Principes de mise à la terre d'installations".
3- Avant le remblayage de la fouille aviser Yverdon-les-Bains \Energies pour :
- le contrôle de l'étanchéité du branchement jusqu'à la vanne.
- le repérage de la vanne et de la conduite.

4- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l'ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques).

SCHEMA DE PRINCIPE

Remarques : Conduite intérieure en acier <2", libre choix.
Conduite intérieure en acier >2", raccords à souder ou à sertir.

Légende :

1 VANNE DE CONCESSION	– Installation par Yverdon-les-Bains \Energies
2 RACCORD PE-SOUDE	
3 RACCORD DE TRANSITION ACIER-PE	– Ou raccord agréé par Yverdon-les-Bains \Energies
4 TRT MINIMUM 1 1/4 "	– Té de contrôle 1" avec GF 290 - vanne avec volant jaune – té de contrôle 1/2" ou 3/4", si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
5 VIS DE RAPPEL	– Uniquement pour compteur G10 et G16
6 VANNE DE COMPTEUR	– Uniquement pour compteur G10 et G16
7 RACCORD DE COMPTEUR	– Fourni et facturé par Yverdon-les-Bains Energies au concessionnaire
8 COMPTEUR	– Dimension, fourniture et pose par Yverdon-les-Bains\Energies – Abonnement Gaz
9 RACCORD ISOLANT	– Si la conduite de branchement est en acier ou si l est en acier
10 PASSAGE DU RADIER ETANCHE	
L SI (L) longueur de la conduite <1.50 m.	– La vanne (6) n'est pas nécessaire

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Etat du 19.04.2017

Schéma poste de comptage à pistons rotatifs Gaz

Ce schéma représente le poste de comptage avec un compteur à pistons rotatifs pour les grandes installations au gaz naturel.

Les modifications:

- TRT, té 1" avec GF 290, vanne avec volant jaune, té ½" ou ¾" si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
- Boa fourni par Yverdon-les-Bains Énergies et facturé au concessionnaire
- Raccordement de la vanne électromagnétique
- La pose d'un té ½" ou ¾" sur le poste de comptage (n° 8)
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

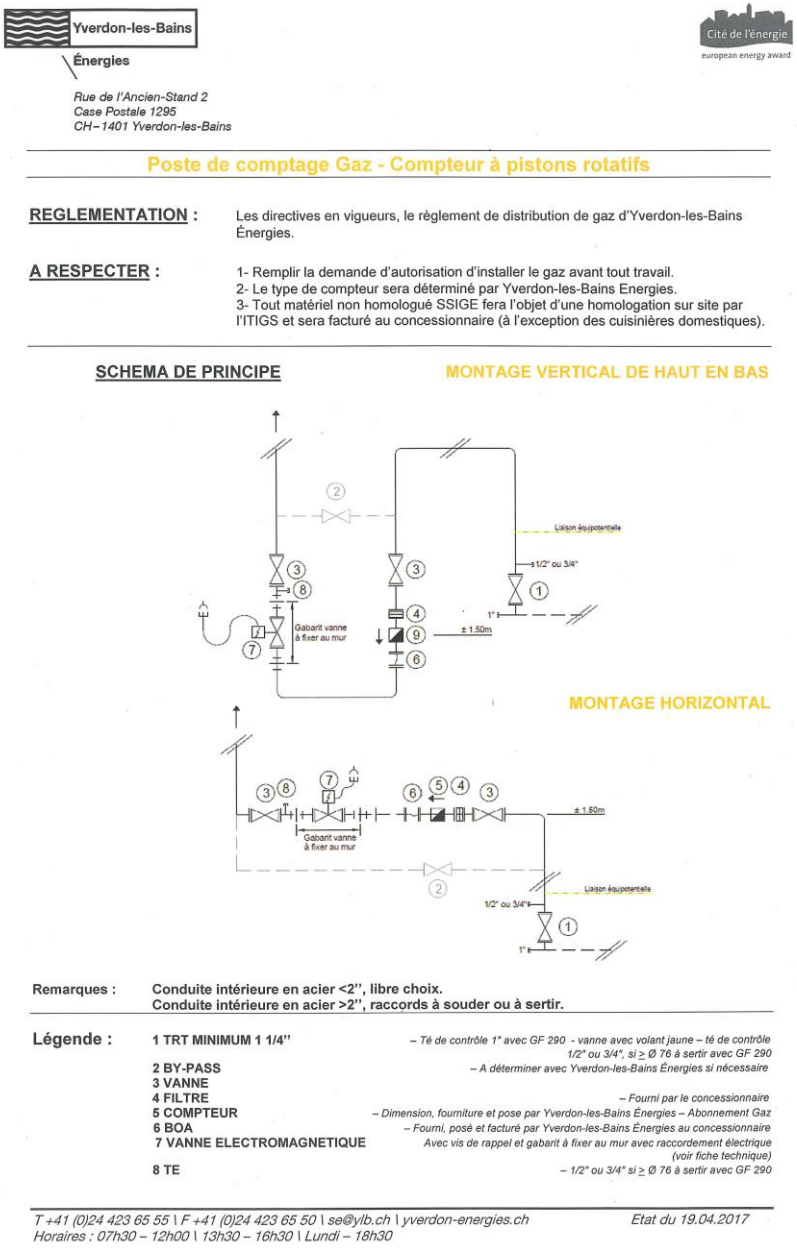

Yverdon-les-Bains Énergies

Cité de l'énergie european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Poste de comptage Gaz - Compteur à pistons rotatifs

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution de gaz d'Yverdon-les-Bains Énergies.

A RESPECTER :
1- Remplir la demande d'autorisation d'installer le gaz avant tout travail.
2- Le type de compteur sera déterminé par Yverdon-les-Bains Energies.
3- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l'ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques).

SCHEMA DE PRINCIPE — MONTAGE VERTICAL DE HAUT EN BAS

MONTAGE HORIZONTAL

Remarques : Conduite intérieure en acier <2'', libre choix.
Conduite intérieure en acier >2'', raccords à souder ou à sertir.

Légende :

1 TRT MINIMUM 1 1/4''	– Té de contrôle 1" avec GF 290 - vanne avec volant jaune – té de contrôle 1/2" ou 3/4", si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
2 BY-PASS	– A déterminer avec Yverdon-les-Bains Énergies si nécessaire
3 VANNE	
4 FILTRE	– Fourni par le concessionnaire
5 COMPTEUR	– Dimension, fourniture et pose par Yverdon-les-Bains Énergies – Abonnement Gaz
6 BOA	– Fourni, posé et facturé par Yverdon-les-Bains Énergies au concessionnaire
7 VANNE ELECTROMAGNETIQUE	Avec vis de rappel et gabarit à fixer au mur avec raccordement électrique (voir fiche technique)
8 TE	– 1/2" ou 3/4" si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch — Etat du 19.04.2017
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Schéma raccordement des appareils Gaz

Ce schéma représente le raccordement des divers appareils au gaz naturel.

Les modifications:

- Té de purge ½" ou ¾" si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
- Pose d'un manomètre pour le appareils > 250 kW
- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l'ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques)
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

Yverdon-les-Bains Énergies

Cité de l'énergie european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH – 1401 Yverdon-les-Bains

Raccordement des appareils

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution de gaz d'Yverdon-les-Bains Energies.

A RESPECTER :

1- Remplir la demande d'autorisation d'installer le gaz avant tout travail.
2- Les distances à laisser autour de l'appareil.
3- Les prescriptions de montage du fournisseur de l'appareil.
4- La section de la/des prises d'air (selon fiche technique).
5- La protection incendie.
6- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l'ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques).

SCHEMA DE PRINCIPE

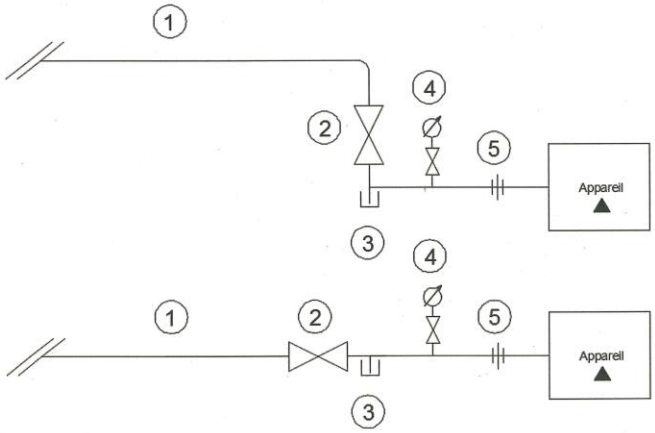

Remarques : Conduite intérieure en acier <2", libre choix.
Conduite intérieure en acier >2", raccords à souder ou à sertir.

Légende :

1 CONDUITE D'ALIMENTATION GAZ
2 VANNE D'ARRET AVEC VOLANT JAUNE
3 TE DE PURGE ET DE CONTRÔLE DE PRESSION
4 MANOMETRE
5 VIS DE RAPPEL

- 1/2" ou 3/4" si ≥ Ø 76 à sertir avec GF 290
- Ø 63mm, 0-60mbar avec vanne à bille Ø 1/2"

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Etat du 19.04.2017

Schéma raccordement pour les cuisinières à usage professionnel et domestique ≥ 14 kW

Ce schéma représente le raccordement des cuisinières au gaz naturel.

Les modifications:

- Raccordement de la vanne électromagnétique
- Commande de la hotte de ventilation
- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l'ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques)
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

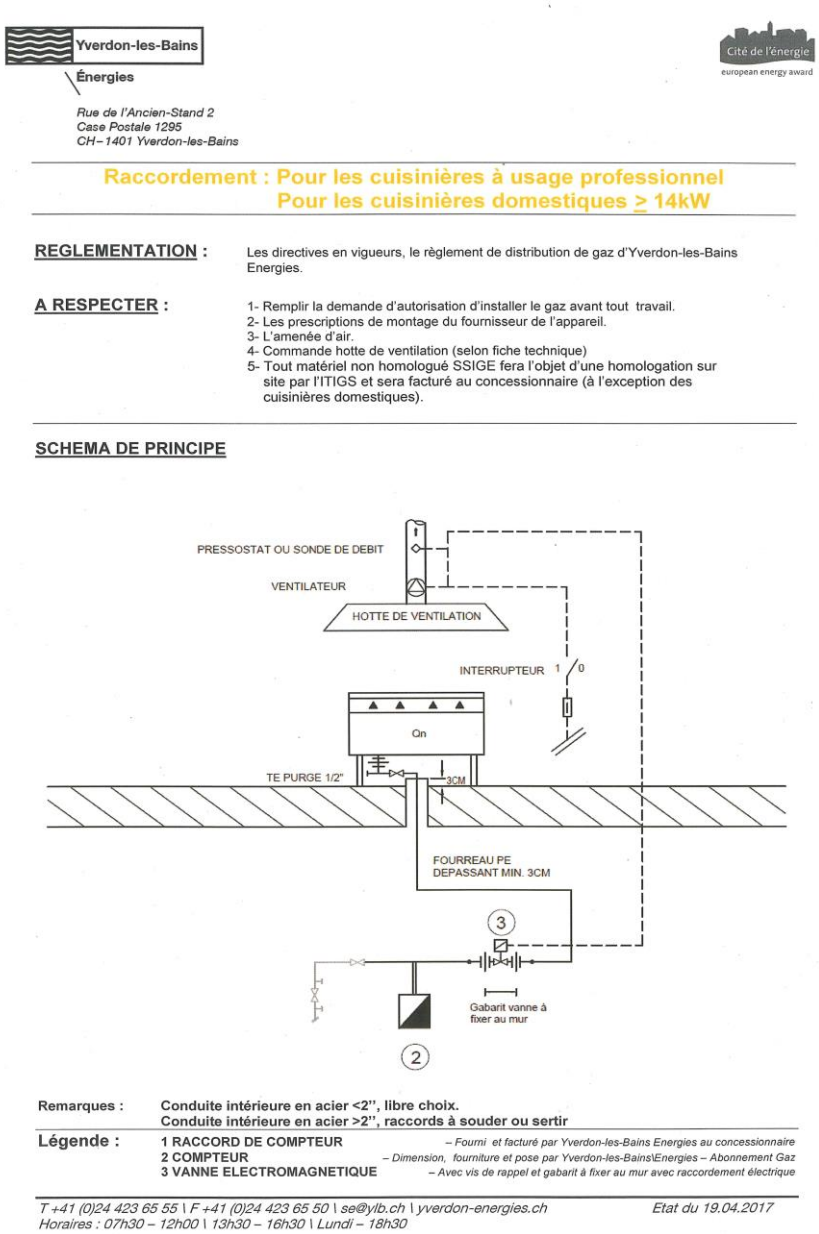

Yverdon-les-Bains Énergies

Cité de l'énergie european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Raccordement : Pour les cuisinières à usage professionnel
Pour les cuisinières domestiques ≥ 14kW

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution de gaz d'Yverdon-les-Bains Energies.

A RESPECTER :
1- Remplir la demande d'autorisation d'installer le gaz avant tout travail.
2- Les prescriptions de montage du fournisseur de l'appareil.
3- L'amenée d'air.
4- Commande hotte de ventilation (selon fiche technique)
5- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l'ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques).

SCHEMA DE PRINCIPE

Remarques : Conduite intérieure en acier <2", libre choix.
Conduite intérieure en acier >2", raccords à souder ou sertir

Légende :
1 RACCORD DE COMPTEUR – Fourni et facturé par Yverdon-les-Bains Energies au concessionnaire
2 COMPTEUR – Dimension, fourniture et pose par Yverdon-les-Bains\Energies – Abonnement Gaz
3 VANNE ELECTROMAGNETIQUE – Avec vis de rappel et gabarit à fixer au mur avec raccordement électrique

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Etat du 19.04.2017

Schéma poste de comptage Gaz

Ce schéma représente les côtes pour les compteurs à soufflets.

- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Gaz – Poste de comptage

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution de gaz d'Yverdon-les-Bains Énergies.

A RESPECTER :
1- Remplir la demande d'autorisation d'installer le gaz avant tout travail.
2- Les dégagements autour du compteur.

Kw	Type	Raccord	M3	A	B	C	D
MAXI		POUCES	MAX	mm	mm	mm	mm
25	G 1,6	¾ - 1"	3	230	160	120	50
58	G 4	¾ - 1"	6	300	210	170	80
116	G 6	1"	12	350	280	200	100
153	G 10	1" ½	16	400	370	270	110
240	G 16	1" ½	25	400	370	270	110
384	G 25	2"	40	450	430	290	140

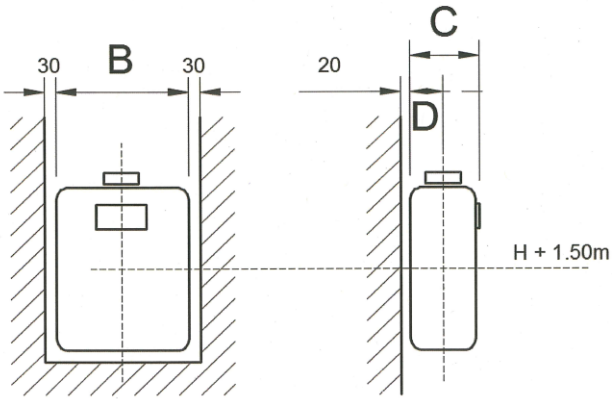

Cotes en mm

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Etat du 19.04.2017

Yverdon-les-Bains
Énergies

Schémas-type

Cité de l'énergie
european energy award

Schéma branchement au réseau d'eau (par mur)

Ce schéma représente le raccordement du branchement d'eau par le mur.

Les modifications:

- Toute modification du passage de mur jusqu'au poste de comptage y compris est soumise à autorisation
- Facturation au concessionnaire des raccords compteur, du clapet avec vidange et de la longue vis (si nécessaire)
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Branchement au réseau d'eau (par mur)

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution d'eau d'Yverdon-les-Bains Energies.

A RESPECTER :

1- Remplir la demande d'autorisation d'installer avant tout travail.
2- Guide pratique "Principes de mise à la terre d'installations".
3- Les procédures internes d'Yverdon Energie
4- Avant le remblayage de la fouille aviser Yverdon-les-Bains \Energies pour :
   - le contrôle du branchement jusqu'à la vanne.
   - le repérage de la vanne et de la conduite.
5- Toute modification du passage de mur jusqu'au poste de comptage, y compris est soumis à autorisation.

SCHEMA DE PRINCIPE — NOUVELLE INSTALLATION

BRANCHEMENT 1"1/4 – 2"
BRANCHEMENT DN 65 -150 : installation avec la ROBINETTERIE A BRIDES
POSTE INCENDIE AVEC DEVIDOIR : Ø min 1"1/4 avec renouvellement d'eau

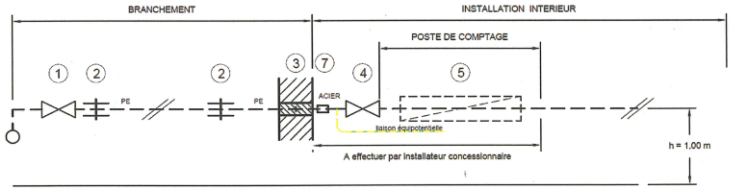

SCHEMA DE PRINCIPE — INSTALLATION EXISTANTE

Remplacement de la conduite de branchement
En ACIER par une conduite en PE.

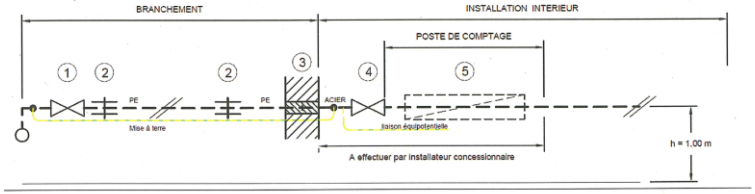

Légende :

1 VANNE DE CONCESSION – *Fourniture, installation et facturation par Yverdon-les-Bains \Energies*
2 RACCORD PE-SOUDE
3 PASSAGE DE MUR ETANCHE ACIER – *Ou passage de mur agréé par Yverdon-les-Bains \Energies*
4 VANNE D'ARRET GENERAL
5 POSTE DE COMPTAGE – *Dimension et fourniture par Yverdon-les-Bains \Energies – raccords et clapet facturés au concessionnaire*
6 FIL DE CUIVRE ISOLE DE 8 mm. – *Selon mise à la terre de l'immeuble*
7 MANCHON ISOLANT – *Si branchement en acier*

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30
Etat du 19.04.2017

Schéma branchement au réseau d'eau (par radier)

Ce schéma représente le raccordement du branchement d'eau par le radier.

Les modifications:

- Toute modification du passage de mur jusqu'au poste de comptage y compris est soumise à autorisation
- Facturation au concessionnaire des raccords compteur, du clapet avec vidange et de la longue vis (si nécessaire)
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

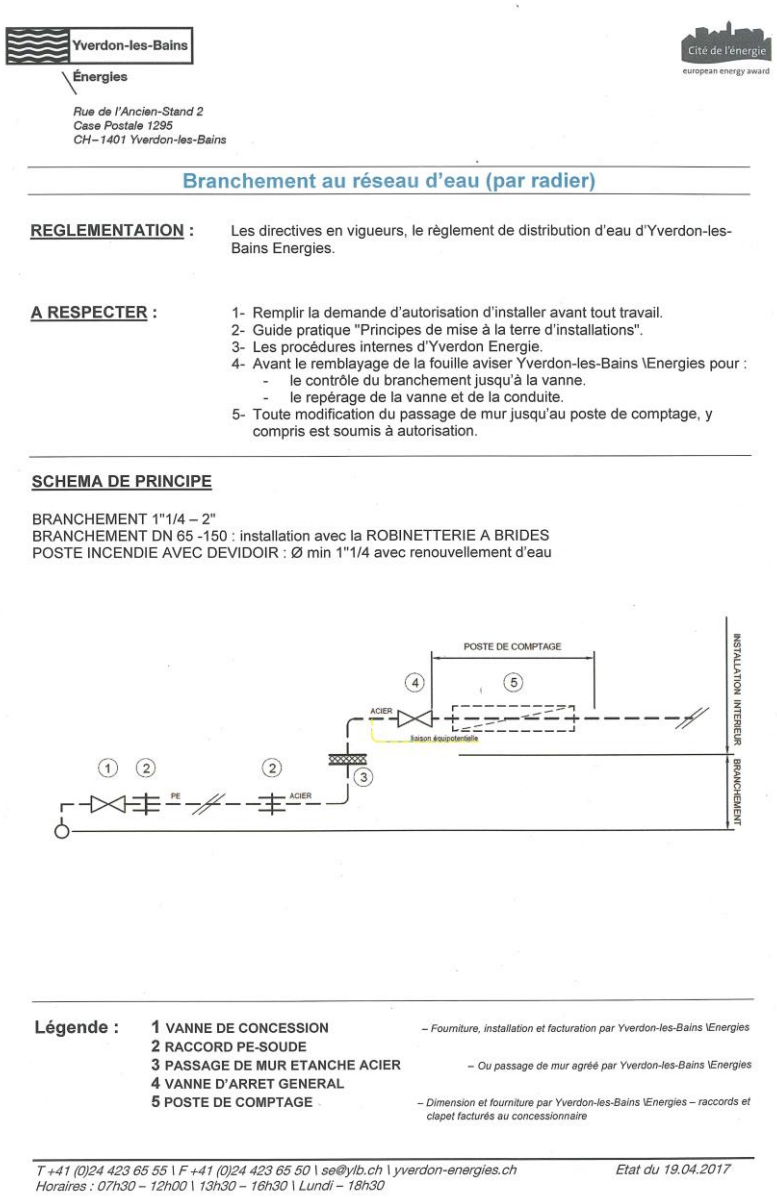

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH – 1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Branchement au réseau d'eau (par radier)

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution d'eau d'Yverdon-les-Bains Energies.

A RESPECTER :
1- Remplir la demande d'autorisation d'installer avant tout travail.
2- Guide pratique "Principes de mise à la terre d'installations".
3- Les procédures internes d'Yverdon Energie.
4- Avant le remblayage de la fouille aviser Yverdon-les-Bains \Energies pour :
- le contrôle du branchement jusqu'à la vanne.
- le repérage de la vanne et de la conduite.
5- Toute modification du passage de mur jusqu'au poste de comptage, y compris est soumis à autorisation.

SCHEMA DE PRINCIPE

BRANCHEMENT 1"1/4 – 2"
BRANCHEMENT DN 65 -150 : installation avec la ROBINETTERIE A BRIDES
POSTE INCENDIE AVEC DEVIDOIR : Ø min 1"1/4 avec renouvellement d'eau

Légende :
1 VANNE DE CONCESSION – Fourniture, installation et facturation par Yverdon-les-Bains \Energies
2 RACCORD PE-SOUDE
3 PASSAGE DE MUR ETANCHE ACIER – Ou passage de mur agréé par Yverdon-les-Bains \Energies
4 VANNE D'ARRET GENERAL
5 POSTE DE COMPTAGE – Dimension et fourniture par Yverdon-les-Bains \Energies – raccords et clapet facturés au concessionnaire

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30
Etat du 19.04.2017

Schéma Poste de compteur Eau

Ce schéma représente le poste de compteur d'eau.

Les modifications:

- Toute modification du passage de mur jusqu'au poste de comptage y compris est soumise à autorisation
- Facturation au concessionnaire des raccords compteur, du clapet avec vidange et de la longue vis (si nécessaire)
- Variante avec by-pass à déterminer avec Yverdon-les-Bains Énergies
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

Yverdon-les-Bains Énergies

Cité de l'énergie european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

POSTE DE COMPTAGE - EAU

REGLEMENTATION : Les directives en vigueurs, le règlement de distribution d'eau d'Yverdon-les-Bains Energies.

A RESPECTER :
1- Remplir la demande d'autorisation d'installer avant tout travail.
2- Les procédures internes d'Yverdon Energie.
3- Guide pratique "Principes de mise à la terre d'installations".
4- Toute modification du passage de mur jusqu'au poste de comptage, y compris est soumis à autorisation.

SCHEMA DE PRINCIPE

BATTERIE DE DISTRIBUTION D'EAU – de 1"1/4 – 2"
POSTE INCENDIE AVEC DEVIDOIR : Ø min 1"1/4 avec renouvellement d'eau
TOUS DISCONNECTEURS DOIVENT ETRE SOUS CONTRAT D'ENTRETIEN

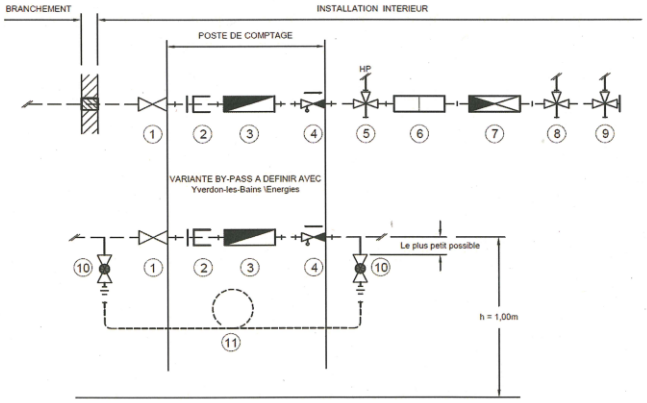

Légende :

1 VANNE D'ARRET GENERAL
2 LONGUE-VIS LAITON " – *Pour compteur 1"1/4, 1"1/2 et 2" – fournie et facturée par Yverdon-les-Bains \Energies*
3 COMPTEUR – 3/4" à 2" – *Dimension et fourniture par Yverdon-les-Bains \Energies – raccords facturés au concessionnaire*
4 CLAPET DE RETENUE AVEC VIDANGE – *Fourniture par Yverdon-les-Bains \Energies – facturée au concessionnaire.*
5 DEPART HAUTE PRESSION
6 FILTRE FIN 50 – 100 microns – *La pose du filtre fin est recommandée par Yverdon-les-Bains \Energies*
7 REDUCTEUR DE PRESSION
8 DEPART D'EAU FROIDE
9 DEPART ALIMENTATION CHAUFFE-EAU
VARIANTE BY-PASS – *Si exigée par Yverdon-les-Bains \Energies*
10 VANNE BY-PASSE PLOMBEE – *Avec raccord Stortz 55*
11 TUYAU AVEC RACCORDS STORTZ 55 – *Pose par Yverdon-les-Bains \Energies en cas de nécessité*

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Etat du 19.04.2017

Yverdon-les-Bains
Énergies

Fiches techniques

Cité de l'énergie
european energy award

Dimensionnement de l'amenée d'air de la chaudière en fonction de la puissance

Cette fiche technique détermine la ou les sections nécessaires à l'amenée d'air de la chaudière, à l'aide du graphique et des schémas.

- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

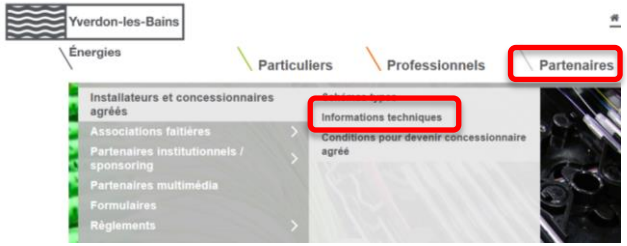

Yverdon-les-Bains
Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Cité de l'énergie
european energy award

Dimensionnement de l'amenée d'air de la chaudière en fonction de la puissance

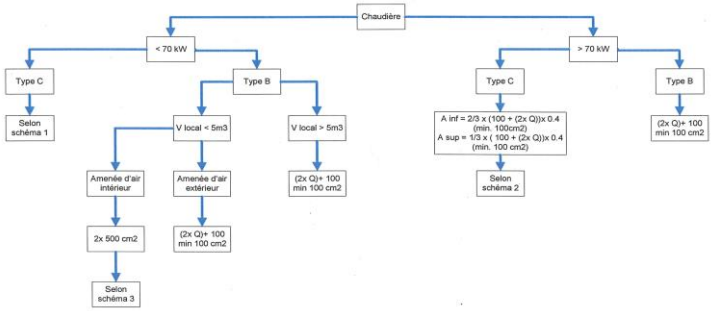

Schéma 1

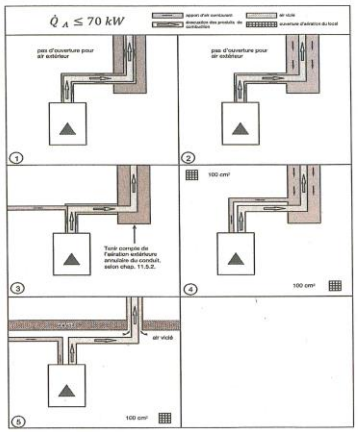

Schéma 2

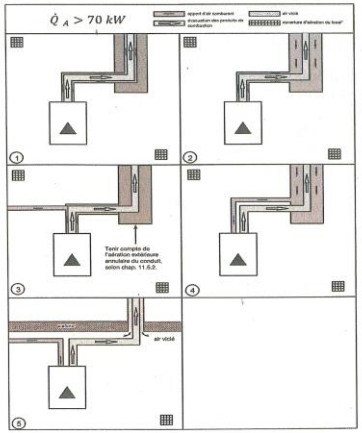

* Dimensionnement des ouvertures selon → 10.3.6.3
Chaque surface libre min 100 cm²

Etat au 28.03.2017

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Dimensionnement de l'amenée d'air de la chaudière

Schéma 3

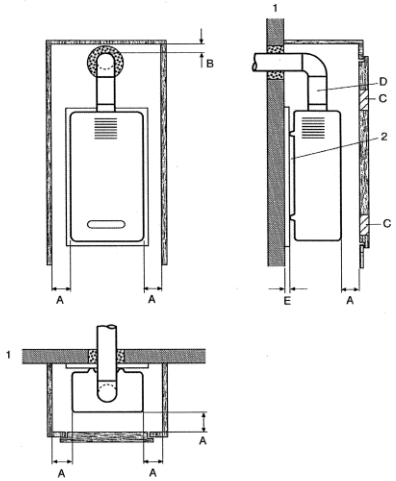

<u>Définition type B</u> : Appareils consommateurs de gaz dépendants de l'air ambiant avec raccordement à un conduit de fumée ou à un dispositif de ventilation de qualité équivalente à celle d'un conduit de fumée.
Les appareils de ce type puisent également l'air comburant nécessaire dans le local d'installation / chaufferie.
Ils contribuent à l'augmentation du renouvellement d'air lorsqu'ils sont en services.

<u>Définition type C</u> : Appareils consommateurs de gaz indépendants de l'air ambiant :
Les appareils de ce type disposent d'un système fermé pour l'apport d'air comburant depuis l'extérieur et l'évacuation des produits de combustion. Il n'influence pratiquement pas le renouvellement de l'air.
Le renouvellement de l'air nécessaire à l'hygiène du local doit être assuré indépendement du fonctionnement de l'appareil consommateur de gaz.

<u>Grillage</u> : La dimension des ouvertures des grilles de recouvrement doit être de 1 cm au moins pour empêcher leur colmatage.

Les indications de cette fiche technique provient de la réglementation SSIGE G1 édition janvier 2017 et ne remplace en aucun cas cette dernière.

Yverdon-les-Bains
Énergies

Fiches techniques

Cité de l'énergie
european energy award

Vanne électromagnétique

Cette fiche technique indique le type de raccordement pour toutes les vannes électromagnétiques à l'exception de celles des cuisinières qui peuvent être raccordées en direct.

Toutes les vannes électromagnétique doivent avoir:

- Un raccordement sur prise type CEE (à l'exception des vanne magnétiques pour cuisinières)
- Une vis de rappel de chaque coté
- Une entretoise fixée au mur
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

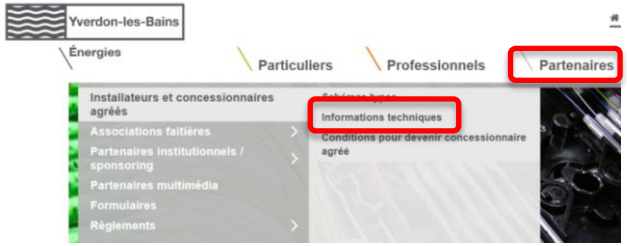

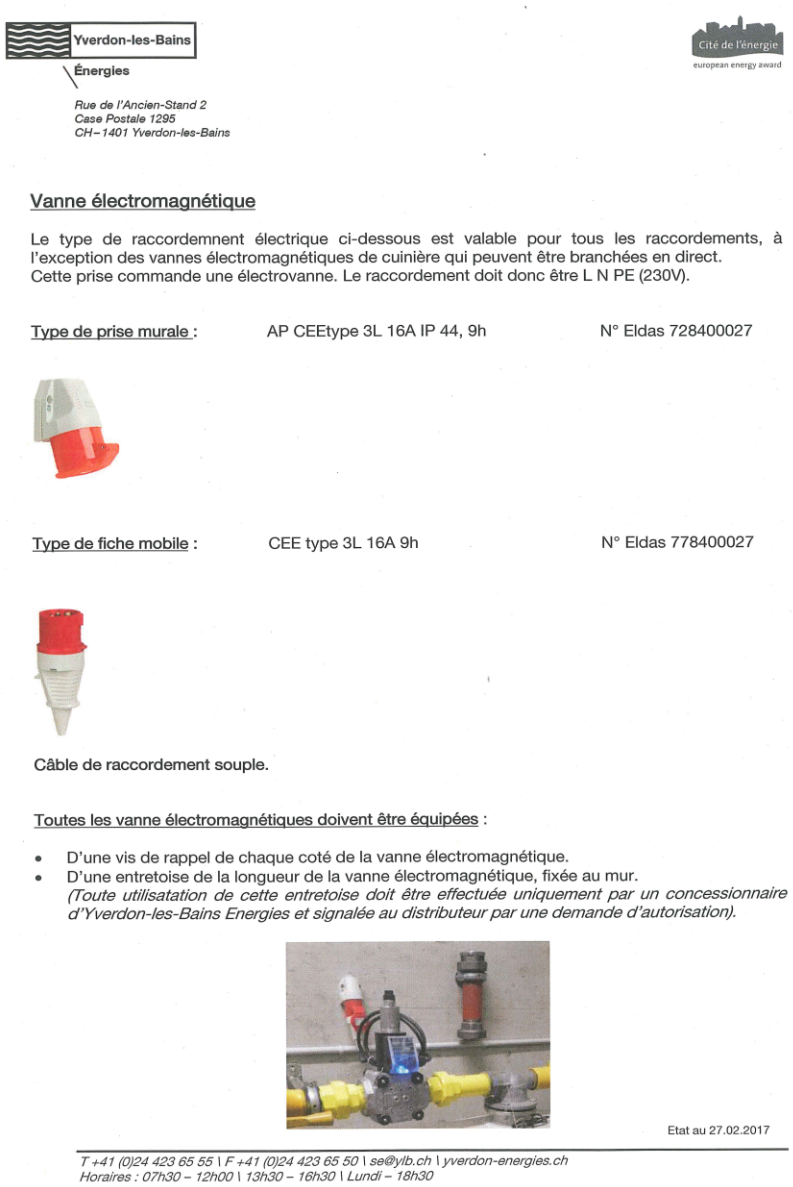

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Vanne électromagnétique

Le type de raccordemnent électrique ci-dessous est valable pour tous les raccordements, à l'exception des vannes électromagnétiques de cuinière qui peuvent être branchées en direct.
Cette prise commande une électrovanne. Le raccordement doit donc être L N PE (230V).

Type de prise murale : AP CEEtype 3L 16A IP 44, 9h N° Eldas 728400027

Type de fiche mobile : CEE type 3L 16A 9h N° Eldas 778400027

Câble de raccordement souple.

Toutes les vanne électromagnétiques doivent être équipées :

- D'une vis de rappel de chaque coté de la vanne électromagnétique.
- D'une entretoise de la longueur de la vanne électromagnétique, fixée au mur.
  (Toute utilisatation de cette entretoise doit être effectuée uniquement par un concessionnaire d'Yverdon-les-Bains Energies et signalée au distributeur par une demande d'autorisation).

Etat au 27.02.2017

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Yverdon-les-Bains
Énergies

Fiches techniques

Cité de l'énergie
european energy award

Commande hotte de ventilation

Cette fiche technique indique la façon de raccorder la commande de la vanne électromagnétique depuis la hotte de ventilation.

Deux possibilités:

- Avec un presostat avec ΔP réglable
- Sonde de débit réglable
- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

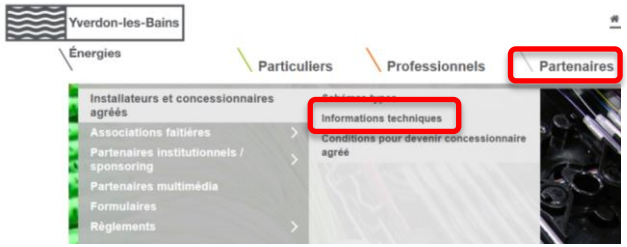

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH–1401 Yverdon-les-Bains

Commande hotte de ventilation

Ce type de commande permet de piloter la vanne électromagnétique avec un ΔP ou un volume d'air minimum d'apiration de la hotte de venilation.

Cette schématique comprend un interrupeur de commande, un presostat ou une sonde de débit et un raccordement à la vanne électromagnétique.

La libération du gaz s'effectue par la vanne électromagnétique uniquement lors que le ΔP ou le volume minimum est atteint.

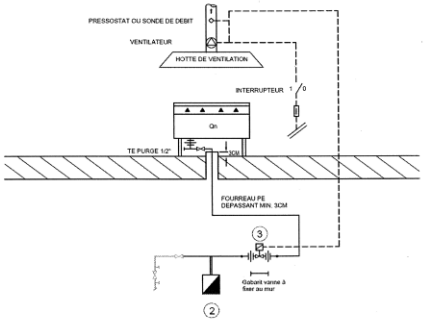

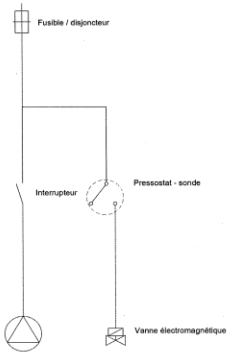

Type de presostat ou sonde de débit :

- Presostat avec ΔP réglable.
- Sonde de débit réglable.

Etat au 13.04.2017

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Montage des conduites cachées

Cette fiche technique indique ce qui est autorisé et non autorisé pour les conduites cachées dans les gaines, les doublages et les faux plafonds selon le type de raccord.

- En ligne sous www.yverdon-energies.ch

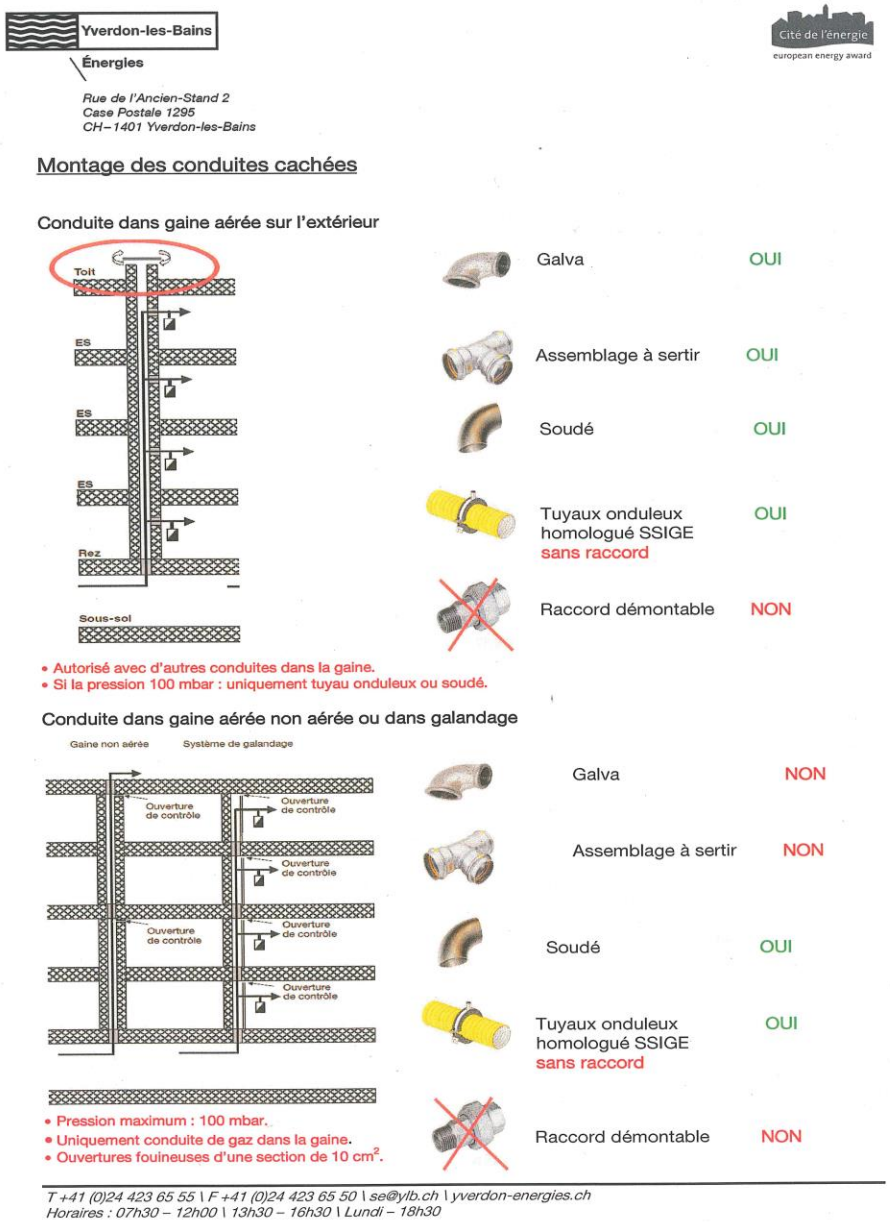

Yverdon-les-Bains
Énergies

Cité de l'énergie
european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH – 1401 Yverdon-les-Bains

Montage des conduites cachées

Conduite dans gaine aérée sur l'extérieur

Toit
ES
ES
ES
Rez
Sous-sol

Galva	OUI
Assemblage à sertir	OUI
Soudé	OUI
Tuyaux onduleux homologué SSIGE sans raccord	OUI
Raccord démontable	NON

- Autorisé avec d'autres conduites dans la gaine.
- Si la pression 100 mbar : uniquement tuyau onduleux ou soudé.

Conduite dans gaine aérée non aérée ou dans galandage

Gaine non aérée
Système de galandage
Ouverture de contrôle

Galva	NON
Assemblage à sertir	NON
Soudé	OUI
Tuyaux onduleux homologué SSIGE sans raccord	OUI
Raccord démontable	NON

- Pression maximum : 100 mbar.
- Uniquement conduite de gaz dans la gaine.
- Ouvertures fouineuses d'une section de 10 cm².

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h30 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Montage des conduites cachées

Conduite dans plafond non démontable ou cavité

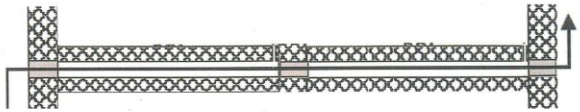

- Pression maximum : 100 mbar .
- Ouvertures fouineuses d'une section de 10 cm².

	Cavité non aérée	Cavité aérée sur l'extérieur
Galva	NON	OUI
Assemblage à sertir	NON	OUI
Soudé	OUI	OUI
Tuyaux onduleux homologué SSIGE Sans raccord	OUI	OUI
Raccord démontable	NON	NON

Ouvertures fouineuses

Si des conduites sont posées dans des faux-plafonds ou dans d'autres domaines inaccessibles, la cavité doit pouvoir être contrôlée avec un appareil de recherches de fuites.

C'est pourquoi des ouvertures de contrôles adéquates (ouvertures fouineuses) d'une section de 10 cm² au minimum doivent être prévues.

Les ouvertures de contrôles qui coupent les séparations anti-feu doivent être conçues avec du matériel qui permet de boucher l'ouverture par de la mousse en cas d'incendie.

Conduite dans plafond technique démontable et non étanche

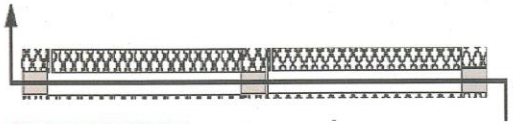

- Pression maximum : 100 mbar.
- Ouvertures fouineuses d'une section de 10 cm².

Galva	OUI
Assemblage à sertir	OUI
Soudé	OUI
Tuyaux onduleux homologué SSIGE Sans raccord	OUI
Raccord démontable	NON

Définition de raccord démontable

Les assemblages qui peuvent être démontés de manière non destructive au moyen d'un outil (clé à mollette, clé de montage, etc.) sont considérés comme **démontables.** Il s'agit par exemple de raccords Union à vis de rappel, de brides et raccords de tuyaux à parois lisses démontables.

Conduites de gaz noyées dans le béton ou posées sous crépi

Uniquement en accord avec Yverdon-les-Bains Énergies.

Maintien de la liaison équipotentielle lors de démontages

Lors de démontages ou de coupes de tuyaux de gaz, la liaison équipotentielle doit être maintenue pour éviter tout allumage par courant résiduel.

Pour ce faire, il y a lieu d'utiliser :

- Un câble pour maintenir la liaison équipotentielle

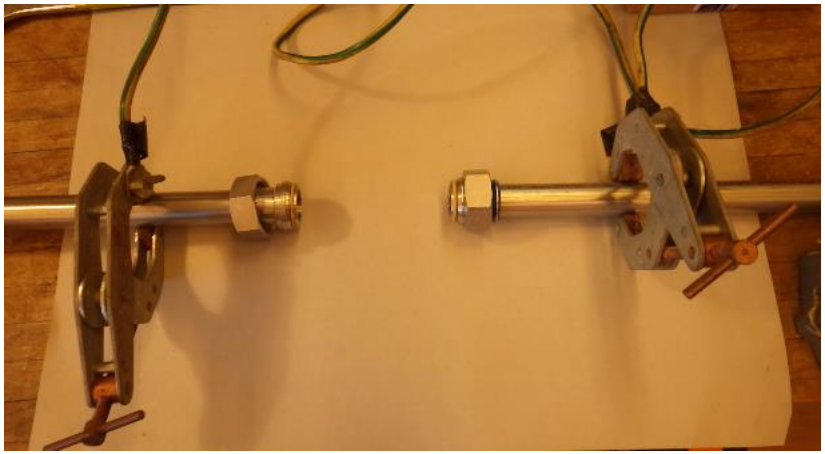

Exemple de câble de liaison équipotentielle

Bouchonnage des conduites durant les travaux.

Selon les directives de la SSIGE, une vanne n'est pas considérée comme un organe de fermeture étanche.

Pendant le travaux, veuillez bouchonner par :

- Une bride pleine
- Une bouchon au bout du tuyaux
- Une cape compteur

Exemple cape compteur et vanne fermée

Les capes pour compteur peuvent être commandées auprès de :

Wohlgroth
Rte de Denges 40
1027 Lonay
022/795.25.70

Divers points techniques

Cheminée avec prise d'air dans canal.

Lors de pose de cheminée, avec prise d'air dans le canal, pour les appareils à gaz naturel, veuillez vous assurer que:

- Le clapet anti-explosion soit condamné (rebouché en maçonnerie)
- Aucune grille d'aération soit présente sur le canal

Le local de chauffe ne nécessitant pas de prise d'air extérieure, le canal doit être étanche à tout risque de retour de fumée en cas de déboîtement de la cheminée dans le canal.

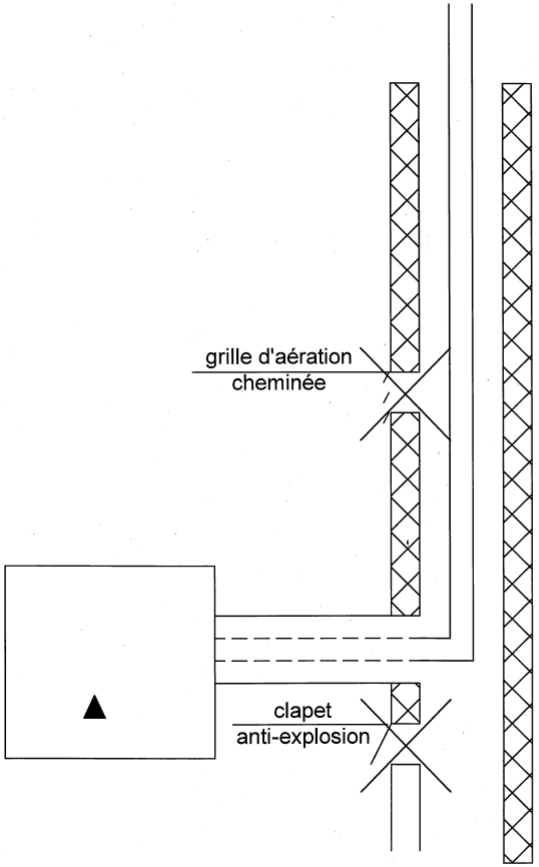

Essais du branchement avant travaux

- Pour toute modification (changement d'appareil au gaz naturel) d'une installation, les branchements seront systématiquement essayés une fois la demande d'autorisation reçue.

- *Veuillez donc considérer le temps nécessaire pour ces essais dans notre délai de réponse à votre demande d'autorisation.*

Vannes gaz en jaune

- Lors de travaux sur une installation au gaz naturel, toutes les vannes (neuves ou existantes) doivent être équipées de volant jaune.

- *Veuillez donc pour toute installation neuve utiliser des vannes homologuées avec volant jaune et repeindre les volants des vannes déjà existantes.*

Divers points techniques

Homologation du matériel

- Tout matériel non homologué SSIGE fera l'objet d'une homologation sur site par l' ITIGS et sera facturé au concessionnaire (à l'exception des cuisinières domestiques).
- Seules les cheminées au gaz avec foyer fermé et homologuées SSIGE sont autorisées.

Norme AEAI 24-15 (selon courrier du 21.03.2017)

- En ce qui concerne les rénovations de locaux de chauffe ou de chaufferies, veuillez s'il vous plait prendre vos dispositions pour que le propriétaire de l'installation soit averti si ces dernières ne sont plus conformes aux normes.

Responsabilité du concessionnaire

- Le concessionnaire reste responsable de rendre l'installation conforme aux directives en vigueur (liaison équipotentielle, cheminée, protection incendie etc.).

Ouverture des vannes de concession eau et gaz

- Tout manipulation de vanne de concession (ouverture ou fermeture) reste de la responsabilité du distributeur (Yverdon-les-Bains Énergies).

Obligation d'avertir le distributeur

Pour le Gaz:

- Toute modification d'installation, suppression, changement de robinetterie ou tuyauterie gaz, doit être annoncée au distributeur (Yverdon-les-Bains Énergies) par le biais d'un formulaire de demande d'autorisation.

Pour l'Eau:

- Toute modification du passage de mur jusqu'au poste de comptage y compris doit être annoncée au distributeur (Yverdon-les-Bains Énergies) par le biais d'un formulaire de demande d'autorisation.

Forfait pour contrôle des installations intérieures :

Ce forfait de CHF 250.- HT est valable pour la mise en service d'installation suite au changement d'appareil.

Il comprend:

- Un contrôle de l'installation selon les normes en vigueur
- Un contrôle visuel de l'installation
- L'étiquetage
- La rédaction du protocole de contrôle
- La mise à jour des bases de données
- En cas de besoin, validation de la puissance max. de la chaudière.

Si la mise en service nécessite plusieurs passages, il sera facturé ensuite un montant à l'honoraire de CHF 112.- HT.

Autres prestations

- Un montant à l'honoraire de CHF 112.- HT sera facturé pour toute autre prestation (contrôle suite au bouchonnage de l'installation, modification de la tuyauterie ou robinetterie etc.).

Forfait pour validation puissance max d'une chaudière

- Ce forfait de CHF 100.- HT est valable pour l'attestation, suite à la baisse de puissance de la chaudière.
- il comprend:
- La validation de la puissance maximum de la chaudière sur la base du protocole
- L'étiquetage de la nouvelle puissance nominale
- La mise à jour de la base de données

Non facturé si effectué lors de la mise en service (forfait)

Forfait pour rappel sur rapport de défaut concernant l'installation intérieure

- Forfait pour les frais administratifs engendrés par chaque rappel relatif au rapport de défaut, facturé CHF 100.- HT.

Yverdon-les-Bains Énergies

Tarifs 2017 des prestation Eau et Gaz

Cité de l'énergie european energy award

Tarif des pièces eau et gaz

Disponible sur notre site internet

TARIFS DE VENTE MATERIEL GAZ ET EAU 2017	
Compteur eau DN 20 coder sans raccords	219.00
Compteur eau DN 25 coder sans raccords	261.00
Compteur eau DN 32 coder sans raccords	296.00
Compteur eau DN 40 coder sans raccords	436.00
Compteur eau DN 50 coder sans raccords	723.00
Raccord de compteur d' eau 3/4" DN 20	25.00
Raccord de compteur d' eau 1" DN 25	32.00
Raccord de compteur d' eau 11/4" DN 32	43.00
Raccord de compteur d' eau 11/2" DN 40	60.00
Raccord de compteur d' eau 2" DN 50	82.00
Clapet de retenue avec vidange 3/4"	95.00
Clapet de retenue avec vidange 1"	95.00
Clapet de retenue avec vidange 11/4"	127.00
Clapet de retenue avec vidange 11/2"	160.00
Clapet de retenue avec vidange 2"	209.00
Longue-visse 11/4"	156.00
Longue-visse 11/2"	219.00
Longue-visse 2"	231.00
Raccord compteur gaz G 4 - G6 avec vanne bille et raccords	111.00
Raccord compteur gaz G10 - G16 galvanisé	63.00
Raccord compteur gaz G 25 galvanisé	133.00
Compensateur en acier inox EKO DN 50	344.00
Compensateur en acier inox EKO DN 80	449.00
Compensateur en acier inox EKO DN 100	523.00
Compteur à gaz G 4 coder	120.00
Compteur à gaz G 6 coder	150.00
Compteur à gaz G 16 coder	378.00
Bouchon 3/4"	2.00
Bouchon 1"	2.00
Bouchon 11/4"	4.00
Bouchon 11/2"	4.00
Bouchon 2"	7.00
Capuchon de fermeture G4 /G6	16.00
Capuchon de fermeture G10/G16	45.00
Capuchon de fermeture G25	116.00
1/4 Charge bouteille d'azote	13.00
1/2 Charge bouteille d'azote	25.00
1 Charge bouteille d'azote	50.00

Etat au 21.04.2017

Yverdon-les-Bains Énergies

Contrôle périodique des branchements gaz

Cité de l'énergie european energy award

Directive SSIGE-G2 (avril 2010)

- Définit la responsabilité du contrôle périodique des branchements gaz.
  - Propriétaire
  - 2 ans

Décision municipale 2014

- Information et accompagnement des propriétaires.
  - Abonnement

Lancement des premières campagnes en 2015 pour la commune d'Yverdon-les-Bains

Bilan Avril 2017

- 1618 branchements contrôlés en 2015-2016
- 97% branchements conformes.
- 34 demandes de réparation
  - 10 branchements supprimés.
  - 24 réparations
- 1428 abonnés.

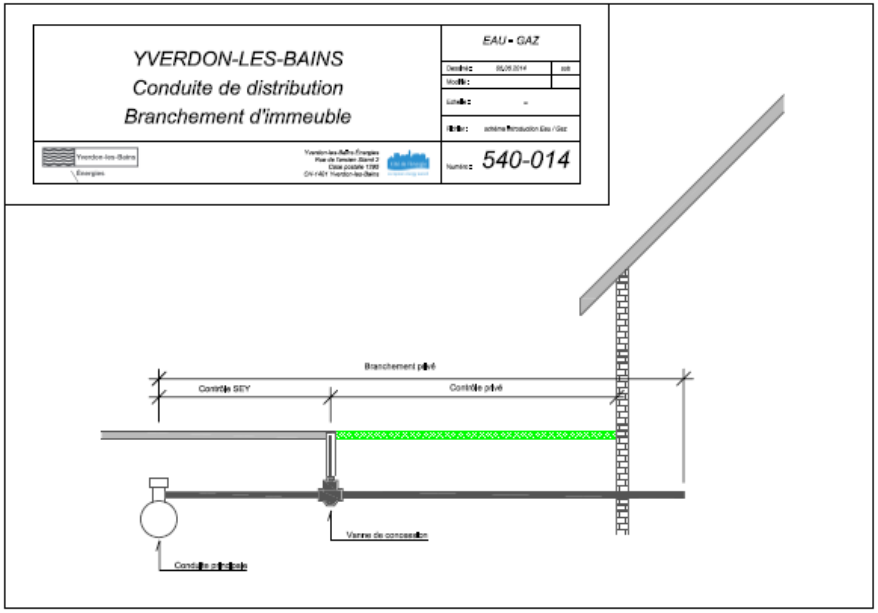

Contrôle périodique des branchements gaz

Ce qu'il reste à faire :

- 500 branchements à contrôler à Yverdon-les Bains.
  - Prévus en 2017
- 1041 branchements à contrôler dans les villages.
  - Prévus en 2017-2018

Renseignement sur :

- www.yverdon-energies.ch/
  - FAQ
  - Accès contrôlé au protocole de contrôle pour les concessionnaires agréés

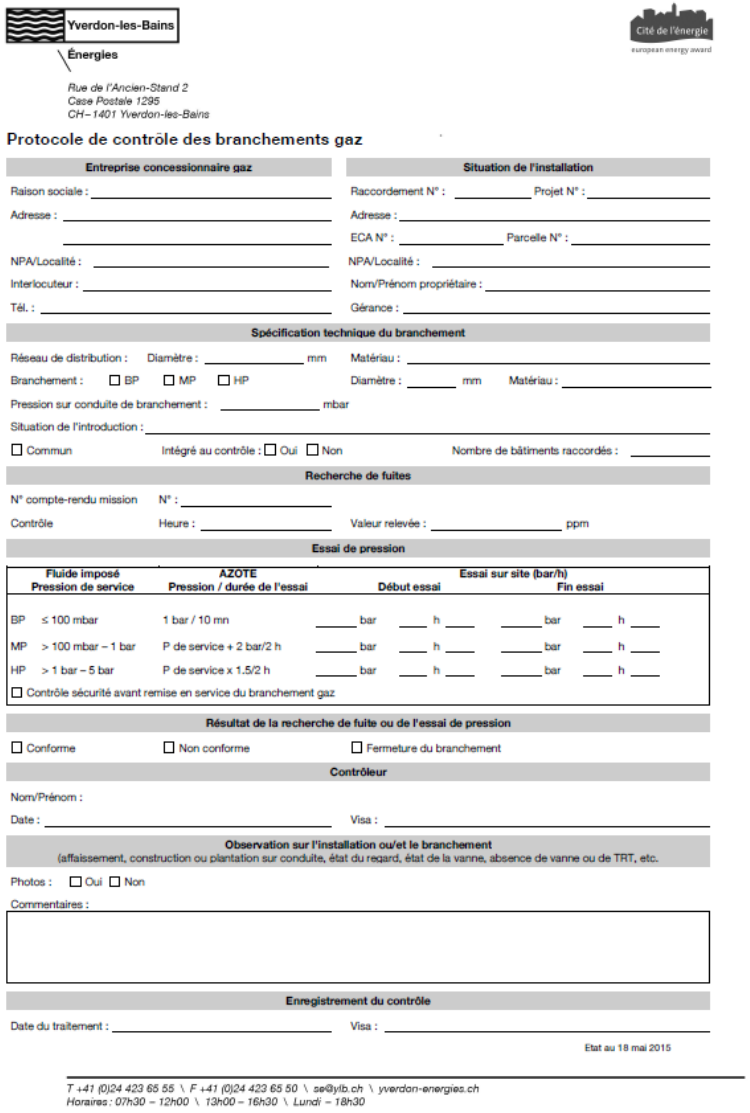

Yverdon-les-Bains \ Énergies

Cité de l'énergie — european energy award

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case Postale 1295
CH – 1401 Yverdon-les-Bains

Protocole de contrôle des branchements gaz

Entreprise concessionnaire gaz

Raison sociale : _____
Adresse : _____
NPA/Localité : _____
Interlocuteur : _____
Tél. : _____

Situation de l'installation

Raccordement N° : _____ Projet N° : _____
Adresse : _____
ECA N° : _____ Parcelle N° : _____
NPA/Localité : _____
Nom/Prénom propriétaire : _____
Gérance : _____

Spécification technique du branchement

Réseau de distribution : Diamètre : _____ mm Matériau : _____
Branchement : ☐ BP ☐ MP ☐ HP Diamètre : _____ mm Matériau : _____
Pression sur conduite de branchement : _____ mbar
Situation de l'introduction : _____
☐ Commun Intégré au contrôle : ☐ Oui ☐ Non Nombre de bâtiments raccordés : _____

Recherche de fuites

N° compte-rendu mission N° : _____
Contrôle Heure : _____ Valeur relevée : _____ ppm

Essai de pression

Fluide imposé Pression de service		AZOTE Pression / durée de l'essai	Essai sur site (bar/h) Début essai		Fin essai	
BP	≤ 100 mbar	1 bar / 10 mn	____ bar	____ h ____	____ bar	____ h ____
MP	> 100 mbar – 1 bar	P de service + 2 bar/2 h	____ bar	____ h ____	____ bar	____ h ____
HP	> 1 bar – 5 bar	P de service x 1.5/2 h	____ bar	____ h ____	____ bar	____ h ____

☐ Contrôle sécurité avant remise en service du branchement gaz

Résultat de la recherche de fuite ou de l'essai de pression

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ Fermeture du branchement

Contrôleur

Nom/Prénom :
Date : _____ Visa : _____

Observation sur l'installation ou/et le branchement
(affaissement, construction ou plantation sur conduite, état du regard, état de la vanne, absence de vanne ou de TRT, etc.

Photos : ☐ Oui ☐ Non
Commentaires :

Enregistrement du contrôle

Date du traitement : _____ Visa : _____

Etat au 18 mai 2015

T +41 (0)24 423 65 55 \ F +41 (0)24 423 65 50 \ se@ylb.ch \ yverdon-energies.ch
Horaires : 07h30 – 12h00 \ 13h00 – 16h30 \ Lundi – 18h30

Yverdon-les-Bains Énergies

Questions

Cité de l'énergie european energy award

Merci pour votre attention